



Cérémonie  
de vœux

Travaux

Calendrier  
des fêtes

Dossier

**LA POLITIQUE  
DE LA COMMUNE  
EN MATIÈRE  
D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE**

# Vivre à Bégard

Bulletin municipal d'information

[www.ville-de-begard.fr](http://www.ville-de-begard.fr)



## LE MOT DU MAIRE

En cette fin de mois de Février, permettez-moi, (il n'est jamais trop tard pour bien faire) en mon nom et au nom de tous les membres du Conseil Municipal de vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2015. La cérémonie des vœux de la commune a eu lieu le 8 Janvier dernier et la présence massive des convives nous a comme à l'accoutumée fait chaud au cœur. L'émotion y était toute particulière cette année, car chacun était encore sous le choc de l'odieux, de l'affreux acte de barbarie commis la veille à Charlie Hebdo. Plus d'un mois après, la tristesse et l'indignation sont en nous à jamais, mais la volonté de s'engager, chacun à son niveau, est née, les nombreux rassemblements spontanés en témoignent. L'humain peut être inhumain, mais en dépit des crimes et des massacres qu'ils peuvent commettre, les humains peuvent aussi être intelligents, bons, généreux, solidaires, positifs! Au delà des frontières, des orientations, des opinions et des croyances et au delà même d'une liberté menacée, c'est une réflexion positive qu'il nous faut mener ! Je sais bien que ce n'est pas l'unique solution, mais je suis convaincu que c'est déjà une bonne piste.

Les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 Mars prochain. Plus de 16 000 électeurs seront invités aux urnes pour élire sur le territoire de Bégard deux conseillers départementaux : un homme et une femme, parité oblige. Après 7 années au sein du Conseil Général des Côtes d'Armor, j'ai décidé de laisser ma place et de confier cette mission de candidat, à une jeune femme de ma sensibilité politique, Cinderella Bernard, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires, éducation et de la jeunesse sur notre Commune, également présidente du Smictom du Méné Bré. Je vais quitter ce travail passionnant et exigeant avec regret certes, mais aussi avec l'idée généreuse de passer le relais, nul n'est irremplaçable et c'est plutôt heureux !

Vous avez en main le nouveau numéro de votre Bulletin Municipal dont nous avons retravaillé la mise en forme : nouvelles couleurs, nouveaux graphismes pour ce début d'année 2015. En ce mois de Février, outre les événements de la commune et quelques informations pratiques, nous avons décidé de mettre en lumière la politique de la ville en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Un dossier faisant un tour d'horizon des différents contrats utilisés par notre commune pour faciliter l'emploi et la formation des jeunes. C'est un enjeu important, car ils sont malheureusement fortement touchés par le chômage, la précarité, le manque de diplômes, ou encore l'inadéquation de leur formation au milieu du travail, autant d'obstacles à leur départ dans la vie active !

Enfin vous trouverez dans ce bulletin le discours intégral de mes vœux, discours prononcé le 8 janvier dernier à la Mjc.

Bonne lecture

Gérard Le Caër,  
Maire, Vice Président du Conseil Général des Côtes d'Armor

### ENNAD-STUR

Ha p'emaomp e fin miz C'hwevrer (gortoz pell, gortoz gwell) e kredan, em anv hag en anv an holl guzulierien, hetin bloavezh mat deoc'h evit 2015. D'an 8 a viz Genver e oa bet abadenn ar bloaz nevez gant ar gumun ha laouen omp bet, evel kustum, o welet e oa ken stank an dud eno. Fromet-kaer e oamp ar bloaz-mañ rak skoet e oa an holl c'hoazh gant an taol barbar spontus ha skrijus a oa degouezhet e Charlie Hebdo en deiz a-raok. Ouzhpenn miz goude omp trist ha heuget bepred, ha da viken, met diwar vremañ zo ur c'hoant gant an dud d'ober un dra bennak, pep hini diouzh e vod, ar pezh a zo bet gwelet mat pa oant en em vodet e meur a lec'h en un doare naturel. A-wechoù e vez dizenel an den, met daoust m'eo gouest an dud d'ober torfedoù ha lazhadegoù, e c'hallont ivez bezañ speredek, tud vat, prest da reiñ d'ar re all, da sikour an eil egile, d'ober an traoù evel zo dleet ! Ret eo dimp mont dreist an harzoù, ar c'hustumoù, ar soñjoù hag ar c'hredennoù disheñvel evit en em soñjal abalamour da gas an traoù war an tu mat ! Gouvezañ a ran ne vo ket renket pep tra evel-se, met sur on ec'h a war an hent mat bepred. A-benn an 22 hag an 29 a viz Meurzh e vo dalc'het an dilennadegoù evit an departamant. Galvet e vo ouzhpenn 16 000 a dud e tachad Bear da vont da votiñ evit daou guzulier-departamant : ur paotr hag ur plac'h peogwir e ranker bezañ par-ouzh-par: Warlerc'h 7 vloaz e Kuzul-departamant Aodoù-an-Arvor eo bet graet ma soñj ganin leuskel ma flas ha goulenn digant ur plac'h yaouank eus ar memes tu politikel ha me mont war ar renk : Cinderella Bernard, eilmaerez karget eus an aferioù sokial, an deskadurezh hag ar yaouankiz e Bear, hag ivez prezidantez SKETLT Menez Bre. Ec'h an da baouez gant al labour plijus-se hag a c'houlenn kalz amzer, keuz am bo dezhañ, sur, met laouen on o reiñ ma flas d'unan all, n'eus den ebet ha n'haller ket kavout e bar ha gwell a se !

Etre ho taouarn emañ niverenn nevez ho Kannadig ar Gumun a zo bet adstummet ganimp : livioù nevez, tresoù nevez evit kregiñ gant ar bloavezh 2015. Evit miz C'hwevrer hon eus divizet, ouzhpenn komz eus ar pezh a zo erruet er gumun ha reiñ keleier talvoudus, lakaat ac'hanoc'h ivez d'anavezout gwelloc'h politikerezh an tikêr evit aesaat d'ar re yaouank kavout o flas e bed al labour. Gant an teuliad-se e kavfet ur renabl eus ar c'hevratoù a ra hon c'humun gante evit aesaat ar pezh a sell ouzh reiñ labour d'ar re yaouank ha stummañ anezhe. Un dra a bouez eo rak, siwazh, kalz dioute zo dilabour, pe n'eo ket asur o statud, n'o deus ket trawalc'h a ziplotoù, peotramant ne gord ket o stummadur gant bed al labour. N'eo ket aes kregiñ gant ur vicher pa gaver kement a skoilhoù war an hent !

Er c'hannadig-mañ e kavfet ivez, hed-ha-hed, ar brezegenn am boa lavaret da-geñver abadenn ar bloaz nevez d'an 8 a viz Genver e ti ar yaouankiz hag ar sevedadur.

Lennit gant plijadur

Gérard Le Caër,  
Maer, Besprezidant Kuzul-departamant  
Aodoù-an-Arvor

Edito PENNAD-STUR.....	2
Conseil Municipal KUZUL TI KËR .....	3-5
Salles communales.....	6
Discours de Monsieur Gérald Le Caër	
ABADENN AN HETOU.....	8-10
Les travaux AL LABOURIOÙ.....	11

**DOSSIER**

La politique de la commune  
en matière d'insertion des jeunes

POLITIKEREZH AR GUMUN EVIT DEGAS	
LABOUR D'AR RE YAOUANK .....	12-13

Vie sociale AR VUHEZ SOKIAL .....	14-15
-----------------------------------	-------

## L'agriculture à Bégard

AL LABOUR-DOUAR E BEAR .....	16
------------------------------	----

Les associations AR C'HEVRIDIGEZHIOÙ .....	17
--	----

Actu commerce NEVEZINTIOU KENWERZH .....	18
--	----

Tribune libre KOMZOU'DIEUB .....	20
----------------------------------	----

Informations générales KELEIER DRE VRAS .....	21-22
---	-------

Informations locales KELEIER AR C'HORNAD .....	22-23
--	-------

Page bilingue BREZHONEG .....	24
-------------------------------	----

**MAIRIE DE BÉGARD**

Tél. 02 96 45 20 19 - Fax 02 96 45 36 27

Email : mairie-begard@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-de-begard.fr

**8h30-12h et 13h30-17h30 :**

lundi, mardi, mercredi, vendredi

**8h30-12h : jeudi - 9h-12h : samedi**

**PERMANENCES EN MAIRIE :**

→ Le lundi de 10h00 à 11h00 : M. BOURDON Yves,  
Maire-Adjoint aux Associations et aux Sports

→ Sur rendez vous : Mme CINDERELLA Bernard,  
Maire-Adjointe aux affaires scolaires, Education,  
Jeunesse

→ Le jeudi 10h00 à 11h00 : Mme DANIEL Marie-louise,  
Maire-Adjointe aux affaires sociales  
Mme OFFRET Arlette, Maire-Adjointe à l'Urbanisme,  
à l'Environnement et Cadre de Vie.

→ Le vendredi de 11h00 à 12h00 : Jean-Yves JAGUIN,  
Maire-Adjoint à la communication  
et de la citoyenneté.

→ Le vendredi semaine paire de 9h00 à 10h00 : M.  
CLEC'H Vincent, Maire-Adjoint aux travaux, Voirie,  
Réseaux et Bâtiments

→ Le samedi de 10h30 à 11h30 : M. LE CAËR Gérard,  
Maire de Bégard, Vice-Président du Conseil général  
des Côtes d'Armor

→ Sur rendez-vous : Mlle BOETE Cécile,

Maire-Adjointe à la culture, aux loisirs. (Sur RDV)

→ Directeur de publication :

M. Gérard LE CAËR, Maire

→ Responsable de la rédaction :

Jean-Yves JAGUIN, Adjoint au Maire

→ Rédaction - Régie publicitaire :

Mairie de Bégard

Tél. 02 96 45 20 19 - Fax 02 96 45 36 27

mairie-begard@wanadoo.fr

→ Abonnement annuel :

4,50 € : France

→ Composition : Mairie de Bégard

→ Crédit photos : Mairie, Michel Lagadou,

Jean-Pierre Le Gaudu, Michelle Misan

→ Mise en page et impression :

RoudennGrafik - 02 96 119 700

# Conseil municipal

## KUZUL TI KËR



## Séance du 20 novembre 2014

**Ce compte rendu est partiel. Vous pouvez consulter son intégralité soit sur le site de la ville de Bégard soit à la mairie de Bégard**

### → DELEGUE AUX COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS

Compte-tenu de la démission de Monsieur Damien TUDO, en tant que conseiller municipal en date du 3 octobre 2014, et de l'accord de Monsieur Alain BRUNEL, suivant de liste, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'élire les représentants de la liste de Madame Chantal ROUZIOUX au sein des commissions municipales et organismes divers.

Le conseil municipal, **ELIT** aux commissions et organismes suivants :

Commission "Associations, sports" :

Madame Chantal ROUZIOUX remplace Monsieur TUDO Damien

Commission "Affaires scolaires, éducation jeunesse" :

Monsieur Alain BRUNEL remplace Monsieur Damien TUDO

Commission "Communication, citoyenneté" :

Monsieur Alain BRUNEL remplace Monsieur Damien TUDO

"Caisse des écoles" :

Madame Claudine SCOLAN remplace Monsieur Damien TUDO

### → DOMICILE ACTION TREGOR - DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis plusieurs années, la commune subventionne l'association Domicile Action Trégor domiciliée à Lannion. Elle accompagne les familles qui rencontrent des difficultés passagères ou durables (grossesse, naissance, maladie, insertion professionnelle...).

Suite à une erreur matérielle, leur demande de subvention n'a pas été présentée lors du vote du budget en avril dernier. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de leur octroyer pour 2014, une subvention de 66,00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 66 euros à l'association Domicile Action Trégor pour l'année 2014.

### → DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

L'OMS est une association déclarée, régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Il a pour objet en concertation avec les autorités municipales :

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer pour tous les activités physiques et sportives.
- de faciliter dans les mêmes domaines, une coordination d'efforts et le plein et meilleur emploi des installations, entre la Ville, les associations ou clubs sportifs et les établissements scolaires.

Suite à l'assemblée générale du 14 octobre dernier, il est proposé à l'assemblée de procéder à la désignation de six élus, pour siéger au sein du comité directeur de l'office municipal des sports, pour la durée du mandat.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** au sein du comité directeur de l'office municipal des sports, pour la durée du mandat :

Monsieur Yves BOURDON, Monsieur Thierry OFFRET,  
Monsieur Jean COËDIC, Madame Valérie HADJADJE,  
Monsieur Eric LE FLOCH et Madame Chantal ROUZIOUX.

## → KERVENOU – REGULARISATION CADASTRALE

Il a été constaté une irrégularité sur le cadastre, en effet la parcelle D 1605, d'une superficie de 573m<sup>2</sup>, située dans la continuité de la voie communale n°37 dite de Kervenou, apparaît comme appartenant à l'indivision LE SECH.

Vu l'avis de la commission "urbanisme, environnement, cadre de vie" du 23 octobre 2014, afin de régulariser la situation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'acquérir ladite parcelle** au vue de l'estimation par les services de France Domaines, au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>,
- **De nommer** le cabinet A&T OUEST, géomètres de Guingamp, pour établir le document d'arpentage,
- **De décider** que tous les frais (bornage, dossier et acte...) seront à la charge de la commune,
- **De solliciter** auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, service Droit des Sols et rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative,
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte,
- **De désigner** Madame Arlette OFFRET, Maire-adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte authentifié par Monsieur le Maire.

## → HENT VUR – EMPRISE DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acquisition d'une emprise de voirie est nécessaire, afin d'améliorer la circulation piétonne en bordure de voie à Hent Vur. Cette emprise d'une contenance d'environ 40 m<sup>2</sup> section AN n° 166 appartient à Monsieur et Madame ALLAIN Daniel.

Selon l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie, la procédure est donc dispensée d'enquête publique.

Vu l'avis des services de France domaines,

Vu l'avis de la commission «urbanisme, environnement, cadre de vie» en date du 23 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de Monsieur et Madame ALLAIN, en date du 4 novembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **De nommer** le cabinet A&T OUEST, géomètres de Guingamp, pour établir le document d'arpentage,
- **De décider** au vue de l'estimation par les services de France Domaines, de fixer le prix d'achat à 9,00 € le m<sup>2</sup>,
- **De décider** que tous les frais (bornage, dossier et acte...) seront à la charge de la commune.
- **De solliciter** auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Unité Droits des Sols/Procédures administratives, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative.
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte.
- **De désigner** Madame Arlette OFFRET, Maire-adjoint,

pour représenter la Commune lors de la signature de l'acte authentifié par Monsieur le Maire.

## → CONSTRUCTION DU FUTUR BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Dans le cadre de la construction du futur bâtiment des services techniques, afin de simplifier la pose de la clôture entre le terrain de Monsieur BRIAND Jean et celui de la commune, il convient d'acquérir une bande de terrain situé dans l'alignement du talus séparant les deux parcelles (voir plan de bornage en annexe).

Vu l'avis de la commission "urbanisme, environnement, cadre de vie" du 23 octobre 2014,

Vu l'accord de Monsieur BRIAND Jean, en date du 4 novembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **De nommer** le cabinet A&T OUEST, géomètres de Guingamp, pour établir le document d'arpentage,
- **De fixer** le prix d'achat à 0,30 € le m<sup>2</sup>,
- **De décider** que tous les frais (bornage, dossier et acte...) seront à la charge de la commune.
- **De solliciter** auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Unité Droits des Sols/Procédures administratives, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative.
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte.
- **De désigner** Madame Arlette OFFRET, Maire-adjoint, pour représenter la Commune lors de la signature de l'acte authentifié par Monsieur le Maire.

## → TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE – TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES

L'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 (loi parue au journal officiel du 30 décembre 2010) a créé un chapitre fiscalité de l'aménagement dans le code de l'urbanisme et institué la taxe d'aménagement (TA) et le Versement pour sous-densité (VSD) (ce dernier n'est pas appliqué sur la commune). Ces nouvelles taxes simplifient le système et permettent de financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation.

La taxe d'aménagement (TA) s'est substituée notamment à la taxe locale d'équipement (TLE) et à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), à la taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE).

Elle est ventilée en plusieurs parts :

- Locale (communale ou intercommunale),
- Départementale,
- Et régionale (pour la seule région d'Ile-de-France).

Sauf renonciation expresse par délibération, la taxe d'aménagement est instituée de plein droit au taux de 1% dans les communes ou EPCI disposant d'un PLU ou d'un POS. Elle s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune, avec la possibilité de sectorisation de zones.

Les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagement de toute nature, soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme, donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement.

Les collectivités bénéficiaires fixent un taux, avant le 30



novembre de chaque année pour application l'année suivante. Le taux peut être fixé entre 1 et 5%. Dans cette fourchette, des taux différents peuvent être fixés par secteur, défini par un document graphique figurant dans une annexe du POS ou du PLU.

Le code de l'urbanisme, par ses articles L331-7, R331-4 et L331-9 prévoit des exonérations de plein droit et facultatives. Par délibération du 24 novembre 2011, la collectivité a décidé d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal et d'appliquer les exonérations facultatives prévues par la loi.

L'article 90 de la loi de finances pour 2014 (loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013) a introduit à l'article L331-9 du code de l'urbanisme une nouvelle possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement. Ainsi, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent maintenant être exonérés totalement ou partiellement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- De maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe communale au taux de 1%,
- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
  1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);
  2. Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);
  3. Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
  4. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
  5. Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
  6. Les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de la préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante. Elle sera parallèlement transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

→ **RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

L'INSEE a pour mission de calculer et de publier les chiffres de population légale sur lesquels s'appuie toute une série de dispositions législatives, réglementaires et financières qui conditionnent la vie des communes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que **le recensement de la commune se déroulera du 15 janvier au 14**

**février 2015.** Celui-ci étant placé sous la responsabilité de l'Etat, sa réalisation repose sur un partenariat entre la commune et l'INSEE.

- L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations, puis exploite les questionnaires et diffuse les résultats.
- La commune prépare et réalise les enquêtes de recensement.

La commune doit inscrire au budget tous les cinq ans, l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recettes, la dotation forfaitaire de recensement. En 2015, l'Etat versera une dotation forfaitaire de 10 274 euros à la collectivité.

Monsieur le Maire indique que par arrêté du 10 novembre 2014, il a désigné Madame Magali MICHEL, coordinateur du recensement et Madame Vanessa ROUSSEL, agent suppléant.

Le coordinateur a pour mission d'assurer un lien logistique aux personnels chargés du recensement, il organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs et les encadre. Celui-ci est l'interlocuteur de l'INSEE.

Conformément au décret n°2003-485 du 5 juin 2003, la commune a découpé son territoire en zones de collecte dénommées district. Ils sont au nombre de 11.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

Afin de réaliser l'opération de recensement, de recruter des agents recenseurs, sous le statut de vacataire.

De rémunérer les agents recenseurs, en fonction des prestations à accomplir, comme présentées ci-dessous :

Réunions de formation (forfait pour les 2 demi-journées)	60,00 €
Indemnité forfaitaire de frais de déplacement (véhicule personnel)	
• Secteur "centre-ville"	40,00 €
• Secteur "ville et campagne"	80,00 €
Tournée de reconnaissance (par feuille de logement)	0,30 €
Feuille de logement	1,20 €
Feuille de logement non enquêté	0,30 €
Bulletin individuel	1,20 €

**Séance du 18 décembre 2014**

**Ce compte rendu est partiel.**

→ **TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Les tarifs de location des salles communales sont inchangés depuis de nombreuses années. Au vu des frais de fonctionnement, des coûts d'entretien des divers bâtiments, du coût du personnel mis à contribution et de l'avis de la commission associations/sports en date du 8 décembre 2014, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les tarifs de location et les conditions de mise à disposition présentés en annexe qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le conseil municipal, **ADOpte** les tarifs de location et les conditions de mise à disposition tels définis en annexe **DIT** que les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.



## Tarifs au 1<sup>er</sup> janv. 2015

		Associations Bégarroises	Bégarrois (particuliers et professionnels)	Extérieur (particuliers et professionnels)
<b>Salle Jean Moulin</b>	1/2 journée	Gratuit	60 €	100 €
	Journée (9h - 23h)	Gratuit	110 €	180 €
	Forfait week-end	Gratuit	190 €	300 €
	Forfait chauffage d'octobre à avril	20 € par jour	20 € par jour	20 € par jour
	Couverts complets (assiettes, verres, couverts, tasses)	Gratuit	0,70 € par personne	0,70 € par personne
<b>Salle de Trézélan</b>	1/2 journée	Gratuit	40 €	60 €
	Journée (9h - 23h)	Gratuit	70 €	100 €
	Forfait week-end	Gratuit	120 €	180 €
	Forfait chauffage d'octobre à avril	20 € par jour	20 € par jour	20 € par jour
<b>Maison des associations / Salle annexe de la MJC (louées uniquement aux associations et professionnels)</b>	1/2 journée	Gratuit	40 €	40 €
	Journée (9h - 23h)	Gratuit	60	60 €
<b>Salle de la MJC (louée uniquement aux associations et professionnels)</b>	Journée (9h - 9h)	110 €	130 €	310 €
	Forfait chauffage d'octobre à avril	30 € par jour	30 € par jour	30 € par jour
<b>Maison du Temps Libre (uniquement louée aux associations et professionnels bégarrois)</b>	1/2 journée	Gratuit	80 €	
	Journée (9h - 23h)	Gratuit	130 €	
	Forfait chauffage d'octobre à avril	20 € par jour	20 € par jour	
Hommage civil (salle Jean Moulin ou gymnase)		Gratuit		100 €
Réunion politique locale et intercommunale		Gratuit		
Percolateur		Gratuit	15 €	15 €
<b>Ménage : Forfait pour les utilisateurs qui en font la demande et pour les salles qui ne seraient pas nettoyées lors de la remise des clés.</b>				
Balayage, lavage sol et sanitaires		100 €		
Nettoyage complet cuisine (ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle et autres accessoires)		100 €		
Caution		300 €		
Option de réservation		1 mois		
Versement des arrhes		50% à la signature du contrat de location		
Attestation d'assurance "responsabilité civile"		Obligatoire pour toute location ou mise à disposition		

			Habitants Commune de Bégard	Habitants Autres Communes
<b>Location salle Armoripark</b>	Location Salle	1 <sup>er</sup> jour	160,00 €	200,00 €
		Journée supplémentaire	80,00 €	100,00 €
	Location Cuisine	1 <sup>er</sup> jour	160,00 €	200,00 €
		Journée supplémentaire	80,00 €	100,00 €
	Location Salle - Mise en place		80,00 €	100,00 €
	Location pour séminaire et réunions	Journée	150,00 €	
Réduction		10 % à partir du 5 <sup>ème</sup> jour consécutif de location		

**Jean-Paul PILOT TAXI**  
 Transport toutes distances  
 24H/24 - 7/7  
 Conventionné C.P.A.M.

Tél. 02 96 45 22 62  
 Port. 06 71 50 18 08

2 rue de Gravur - BÉGARD



Pour **vous accompagner** au quotidien,  
**l'engagement qualité**  
 de  
**Groupama Loire Bretagne**

**Groupama**  
 Toujours là pour moi.

**Votre agence :**  
 14 place de l'hôtel de ville  
 22140 BÉGARD  
 Tél. 02 96 45 23 23

**NICOLAS YVON**  
 Peinture • Décoration • Ravalement  
 Revêtements sols & murs

Axe Lannion • Guingamp • 22140 Z.A. BÉGARD • Tél/Fax 02 96 47 06 57 • Port 06 83 13 88 92



**NATURE OPTIQUE**

38, rue Anatole Le Braz  
 22140 BÉGARD

Tel. 02 96 45 49 55



**LE BONNIEG Hervé** Entreprise de travaux Agricoles et Publics

- Terrassements
- Travaux particuliers et publics
- Assainissement...

herve-le-bonniec@wanadoo.fr  
 Parc Lan-Vian - 22540 PEDERNEC

- Atelier :  
02 96 45 12 59  
06 08 05 12 58
- Domicile (Tél. & fax.) :  
02 96 45 29 88



**AMBULANCES du Donnant**

02 96 23 64 41 Tous transports - Toutes distances - Assis et allongés



**Triskel Immobilier**  
 TRANSACTION / LOCATION  
 02 96 45 16 16  
 www.triskel-immo.com  
 agence@triskel-immo.com

Mickaël PIVERT  
 25, rue de l'Hôtel de Ville  
 22140 BÉGARD  
 Fax 02 96 45 16 17

Tous cadeaux - Décoration intérieure - Espace enfant, naissance

**EPICERIE FINE** en vente toute l'année  
 (du Foie Gras, au thé, à la confiture...)

18, rue Anatole Le Braz  
 22140 BÉGARD - 02 96 21 40 09



**Entreprise BONNOT**  
 BEGARD / 02.96.45.21.43

**CARRELAGE • FENETRES • VOLETS • PORTAILS  
 STORES ET AUTOMATISME  
 (PVC, ALU ou MIXTE)**

Pour un renseignement, pour un rendez-vous,  
 pour une étude personnalisée et un devis gratuit  
**02 96 45 21 43**  
 Hall d'exposition - ZA de Coat Yen - 22140 BÉGARD

**Art & Fenêtres**  
 L'ART D'ÊTRE UNIQUE




**L. Décor**  
 Peinture - Décoration - Ravalement - Parquet flottant - Home staging - Meubles peints

Christian Le Droumaguet  
 02 96 45 36 62  
 22140 Bégard



# Discours de Monsieur Gérard Le Caër

Jeudi 8 janvier 2015  
Salle de la MJC  
**Cérémonie  
des vœux**

Abadenn An Hetoù



Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues, Mesdames, Messieurs les représentants des corps constitués, des écoles, des administrations, des associations, Monsieur le Curé, Mesdames et Messieurs les commerçants, artisans, les représentants des professions libérales et de l'hôpital du Bon Sauveur, les personnels de la commune, du foyer logements, de la communauté de communes, du SMICTOM du Menez-Bré, du syndicat des eaux du Jaudy, du centre communal d'action sociale, du comité cantonal d'entraide.

C'est désormais une tradition bien établie que de faire le tour du canton, d'écouter avec attention chaque maire dresser l'action de l'année écoulée, interviennent aussi le Président de la communauté de communes, le conseiller général et à Bégard, la directrice générale des services. Ce sont des moments intéressants de rencontre, d'échange et de dialogue, mais aussi de convivialité et de bonne humeur, ce qui ne fait pas de mal dans la grisaille actuelle, qu'elle soit climatique, économique et malheureusement sociale.

Nul n'ignore que l'hôpital chez nous est le poumon de la commune et aussi de ses environs. Il n'était donc pas possible que ce profond malaise d'incompréhension qui régnait entre la direction et le personnel perdure, au risque d'assombrir l'avenir. Conscient de la gravité de la situation, le conseil d'administration a décidé de se séparer de la directrice. La commission de surveillance que je préside s'est réunie ensuite, au mois de décembre dernier et le sentiment d'inquiétude ressentie s'est transformé en sentiment d'apaisement et d'optimisme pour demain, au vu des éléments qui nous ont été présentés, des projets, de la situation financière et des saines relations rétablies, c'est peut-être cela l'essentiel. Je remercie profondément Gilbert LE BLEVENNEC, directeur par intérim de sa forte implication, de son écoute permanente et de son esprit d'ouverture, car dans ces moments difficiles l'élu peut se sentir impuissant, seul, pas toujours compris de la population qui ne sait pas toujours où sont les limites d'intervention des uns et des autres. Aussi, je me réjouis qu'avec Gilbert et le nouveau président de la fondation : Monsieur OLIVIER, nous ayons pu en concertation, faire évoluer positivement les choses. Certes, rien n'est jamais gagné, mais le simple fait de pouvoir travailler ensemble dans la sérénité est rassurant et est un bon gage pour l'avenir.



Mesdames et Messieurs, chers amis.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement d'avoir répondu nombreux, fort nombreux cette fois encore à mon invitation à la cérémonie des vœux de notre commune. Nous avons décidé de nous déplacer en cette salle de la MJC pour davantage de commodité et d'aisance. Nous avons bien fait de faire ce choix, de toute évidence du fait de votre présence massive, ça fait plaisir.

Permettez-moi de revenir, comme à l'accoutumée sur quelques faits marquants de 2014 qui nous ont fait bonheur, qui nous ont mobilisé parfois, qui nous ont aussi inquiété.

Oui inquiétude quand les salariés de l'hôpital du Bon Sauveur ont manifesté dans les rues de la ville, dénonçant notamment le manque de dialogue social, les relations tendues avec la direction, entraînant le départ de nombreux personnels, chez les cadres notam-

Inquiétude encore, en 2014 quand la direction académique nous fait savoir qu'elle a l'intention de fermer une classe à l'école de Trézélan, alors qu'il y a davantage d'élèves qu'à la rentrée précédente. Mais heureusement que la mobilisation, enseignants, parents, élus, a été forte et a su endiguer cette menace qui aurait fragilisé cette petite école rurale qui joue à plein son rôle de service public de proximité dans ce quartier et pour des communes rurales alentour. La mobilisation a payé et aujourd'hui ce n'est plus qu'un mauvais souvenir, mais restons vigilants.



Inquiétude toujours quand un, deux commerces ferment : mais que fait le maire ? Tout ce qu'il peut en provoquant des réunions, rencontrant les vendeurs, les éventuels repreneurs, mais là aussi avec les limites de l'exercice, car ce sont des affaires privées, privées tout simplement. Maintenant, pour que le commerce vive à Bégard, je vous invite, autant que faire se peut, à consommer à Bégard, c'est évident, mais ça va encore mieux en le disant, c'est vivre au pays ! Fort heureusement trois nouvelles enseignes sont arrivées en 2014.

Inquiétude enfin, financière cette fois, quand on sait que nos dépenses augmentent du fait notamment des nouveaux rythmes scolaires qui nous été imposés, que nous devons financer et que nos recettes vont, elles sérieusement baisser en 2015, merci à l'Etat. Héléna l'a indiqué tout à l'heure et dans la mesure où nous n'entendons pas toucher aux taux de la fiscalité, nous devons collectivement, courageusement faire des choix, dresser des priorités, prendre les décisions politiques qui alors s'imposeront et cela dès demain.

Je ne dirai que deux mots sur la réforme territoriale, Vincent en a déjà parlé : non aux périmètres imposés et arbitraires, oui au libre choix des communes à se rassembler entre elles avec le fameux bon sens qui fait cruellement défaut dans cette affaire, à savoir le respect des bassins de vie dans leur géographie et l'histoire qui en découle, c'est ça l'aménagement du territoire. Ce n'est que comme ça que notre territoire rural gardera la tête haute dans une coopération consentie.

Après les inquiétudes et mobilisations diverses, les moments "bonheur" qui n'ont malheureusement pas réussi à me faire repousser les cheveux perdus dans les moments délicats. Je vous les cite dans l'ordre chronologique :

- le plaisir tout d'abord de remettre à Anne-Sophie MOTTIN, la médaille d'argent pour vingt ans de service, elle est la première femme sapeur-pompier de la caserne de Bégard à recevoir cette distinction. Bravo Anne-Sophie !
- Elections municipales, Héléna en a parlé, je passe.
- Ouverture de la saison à Armoripark avec une belle nouveauté : la pyramide de cordes. Une saison en demi-teinte cependant pour deux raisons : une météo peu engageante en août et un pouvoir d'achat en berne. Néanmoins, nous aurons fait plaisir à presque 60 000 visiteurs.
- L'exposition "l'air de rien" à la tannerie, un exemple, un bel exemple même pour indiquer que nous devons avoir en moyenne un vernissage par mois dans la douzaine de lieux tout confondu que recèle notre ville, c'est une réelle performance culturelle et artistique.
- Un budget, d'un million et demi d'euros d'investissements réels en direction de la voirie urbaine et rurale, de bâtiments communaux, les services techniques notamment, d'acquisitions d'immeubles au centre-ville ayant pour vocation une fois réhabilités, d'accueillir une population souhaitant se rapprocher des services de proximité.

Je vous fais grâce d'autres nombreuses opérations, mais tout ceci concourt à donner du travail à l'entreprise et de plus je demande aux services dans le champ de la loyale concurrence bien sûr, d'acheter à Bégard ou de faire exécuter des travaux par des artisans de Bégard, dans la mesure du possible. Il faut rester cohérent entre discours et actes.

Nous inaugurons l'office du tourisme, réalisation communautaire située en plein centre-ville, puis la nouvelle gendarmerie, le potager solidaire à Guenezan. Vint l'heure de la rentrée

des classes pour 1 034 élèves de la maternelle au collège, 34 de plus que l'année d'avant, la démographie est toujours en hausse et pour ce qui est des écoles publiques, notre domaine de compétences, beaucoup de travaux auront été consentis durant l'été, pour accueillir dans les meilleures conditions possibles nos enfants. Je n'oublierai pas de citer l'acquisition de matériel numérique, équipant nos différents établissements scolaires. Après avoir réceptionné plusieurs matériels aux services techniques, dont un tracteur acheté sur le canton de Bégard, nous inaugurerons les travaux de réhabilitation et de peinture du château d'eau situé rue du Dispensaire, ainsi que les aménagements de la rue du même nom. Comme l'a dit Noël BERNARD le président du Syndicat des Eaux du Jaudy lors de l'inauguration : "même dans la grisaille, il y aura toujours un coin de ciel bleu à Bégard" ; le poète a toujours raison.

Nous aurons beaucoup de monde aux cérémonies du 11 novembre avec la participation d'élèves, d'enseignants, de jeunes parents, conscients que le devoir de mémoire, est plus que jamais actuellement au centre des préoccupations de notre monde. En témoigne l'odieux, l'affreux acte barbare commis hier à Charlie Hebdo, c'est horrible, il n'y a pas de mots, de qualificatifs suffisants pour souligner cette tragédie. J'ai, nous avons, j'en suis persuadé une forte pensée pour toutes les victimes, tuées et blessées, une forte pensée aussi pour leurs familles et leurs proches. Revendiquons plus que jamais le droit à l'expression, socle de base de notre démocratie, rempart au retour de la féodalité et de l'obscurantisme voulu par des intégristes religieux. Défendons plus que jamais les valeurs de notre république, laïque, une et indivisible aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, militons pour l'amour et non pour la haine. Ces terroristes doivent être sévèrement punis et plus largement tous ces fanatiques qui





appellent à la guerre sainte, à la violence, à l'exclusion, ainsi que ceux qui les forment, les arment et les diabolisent : à qui profite le crime ? Ils doivent être mis hors d'état de nuire rapidement, il en va de notre avenir, avenir que nous voulons simplement juste, humain et solidaire, empreint de tolérance pour nos enfants. En hommage aux victimes de ce drame épouvantable, de ce crime impardonnable, nous allons maintenant observer une minute de silence.

Après avoir reçu et remercié les candidates et candidats inscrits aux maisons fleuries, nous accueillerons les nouveaux habitants et enfin mettrons la ville en lumière et en animation, en coopération avec l'association des artisans et commerçants "Bégard Cap de Ville".

Voilà donc une année bien chargée qui a vu se tenir quelques 400 réunions et échanges en mairie, menés par moi ou mes adjoints, sans compter bien-sûr les réunions à l'extérieur, les permanences, c'est bon à rappeler et cela démontre qu'à cet échelon-là de la démocratie, l'action est politique et non politicienne, la nuance est importante. Je ne citerai pas les projets que nous allons mener en 2015, car cela se décide collectivement en commission, en groupe, en conseil municipal, mais dans un contexte financier dégradé dont je vous ai parlé tout à l'heure, nous tracerons notre feuille de route, dont je m'attacherai à tenir le cap, c'est mon rôle.

Nous recevrons nos correspondants gallois en mai prochain. N'hésitez pas à contacter le comité de jumelage, présidé par Monsieur Michel LAGADOU, si vous souhaitez notamment, vous associer à cette aventure humaine.

Je voudrai souhaiter bonne retraite à Marie-Françoise GRACIET de l'EHPAD, à Maryvonne EVEN du service enfance et à Marcel COLAS des services techniques et dire bienvenue aux quinze nouveaux embauchés de 2014, venant remplacer ou s'ajouter, face aux besoins des services, les services enfance et l'EHPAD notamment.

Merci plus largement à vous, agents de la collectivité qui œuvrez au quotidien au service de l'action publique, au service de nos concitoyens, donc au bien-être de Bégard, à sa bonne tenue et à son développement. Bienvenue aussi à Réjane GUIGUEN, dans sa nouvelle prise de fonction à la direction de la MJC et à Fanny TANGUY, à la direction de l'office du tourisme communautaire.

Félicitations à Maryvonne LE BERRE qui est la nouvelle présidente du Comité Cantonal d'Entraide, comité dont on ne parle pas assez je pense, eu égard à tout ce qu'il dispense tous les jours de l'année envers nos concitoyens. Maryvonne succède à Nicole PASTOL, que je



Une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Charlie Hebdo.

remercie pour son long engagement **bénévole** au sein de cette structure.

Félicitations pour leurs nouvelles responsabilités à Hervé LE GALL, conseiller municipal délégué, élu président de l'office du tourisme, à Vincent CLEC'H, maire-adjoint, élu président de la Communauté de Communes de Pays de Bégard et à Cinderella BERNARD, maire-adjoint, élue présidente du SMICTOM du Ménez-Bré, première femme de l'existence de ce syndicat en responsabilité des déchets. Syndicat qui consacre actuellement un million d'euros à la modernisation de la déchèterie, la première du département en 1990.

### Appel des six personnes mises à l'honneur :

**Réjane GUIGUEN, Maryvonne LE BERRE, Fanny TANGUY, Cinderella BERNARD, Hervé LE GALL et Vincent CLEC'H**

L'heure avance, il est temps de finir ce propos, cependant je souhaite vous faire part de mon positionnement vis-à-vis des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars prochains. Oui, le conseiller général que je suis actuellement, va se transformer en conseiller départemental, le canton de Bégard qui regroupe 7 communes, va regrouper pour ces élections 23 communes de Tonquédec à Quemper-Guezennec, en passant par Coatascorn, Trégonneau ou Pontrioux. Plus de 16 000 électeurs sont concernés, pour élire sur ce territoire deux conseillers départementaux, un homme et une femme, qui auront les mêmes pouvoirs locaux et chacun aura son suppléant et sa suppléante. Dans une condition de rassemblement des forces de gauche pour laquelle je milite et je me bats, j'ai décidé de laisser ma place et de confier cette mission de candidat à une femme, à une jeune femme de ma sensibilité politique.

Oui, je ne me représente pas aux élections départementales au nom des nouvelles modalités électorales et surtout au nom de l'intérêt général qui doit primer. Conseiller général du canton de Bégard, 5<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'éducation et des collèges, je n'aurai pas ménagé ma peine, ni épargné mon temps, pendant ces sept années qui se sont écoulées, étant près des gens, disponible et à l'écoute, je pense, mais aussi présent dans les grands enjeux de l'éducation et de la construction de nombreux collèges du 21<sup>ème</sup> siècle, celui de Bégard bientôt d'ailleurs. Ce travail exigeant m'a plu énormément, je vais le quitter avec regret certes, mais aussi avec l'idée généreuse de passer le relais, nul n'est irremplaçable et ça c'est plutôt heureux. Je considère mon départ non comme un sacrifice, mais comme une fierté, il faut être positif et sage, beaucoup devraient d'ailleurs s'en inspirer, cela redonnerait bien du sens et de la crédibilité à la classe politique.

A mes deux candidats de l'union de gauche, dont vous verrez les noms apparaître dans les jours qui viennent, je souhaite de bien travailler afin de gagner l'élection, dans une campagne qui doit être d'abord un moment d'écoute, de proximité, de mobilisation des victimes de l'austérité, pour construire un territoire de progrès social et du bien vivre ensemble.

Voilà le vœu que je formule devant vous pour 2015, **Maire de Bégard**, je serai toujours accessible et proche de vous.

Bonne et heureuse année 2015, que réussite et bonheur vous accompagnent, croyons et battons-nous pour un avenir plus solidaire, partagé par le plus grand nombre, dans le respect de l'autre, car là où il y a une volonté, il y a un chemin, sans faire d'amalgame.

Merci de votre attention.  
Bloavezh mat !



## Les nouveaux Services Techniques Municipaux



**Les nouveaux services techniques de la commune, situés Route de Trévoureg (face aux Etablissements Urvoy) sont en cours de construction depuis le mois de Janvier. Les terrassements ont été réalisés début 2014.**

Les travaux devraient s'achever en Septembre de cette année.

Le site d'une surface totale d'environ 14 000 m<sup>2</sup> recevra un bâtiment de 1250 m<sup>2</sup> (pour mémoire, le site actuel a une superficie de 3500 m<sup>2</sup> et un ensemble de bâtiments de 530 m<sup>2</sup>).

Le coût des travaux est d'environ 960 000 €.

Ce bâtiment hébergera les 24 employés du service où de nombreux corps de métier sont représentés (couvreur, plombier, menuisier, peintre, électricien...).

Le nouveau bâtiment sera divisé en 3 parties :

- Un espace bureaux, vestiaires-sanitaires, salle de réunion.
- Un espace ateliers et stockages où figurera la mécanique, la menuiserie, la serrurerie, l'électricité, la peinture...
- Un espace "garage" pour une trentaine d'engins et véhicules.

Ce projet a été élaboré par le cabinet d'architecture LELOUP de Guingamp en étroite collaboration avec le Directeur des Services Techniques ainsi que son adjoint et les 3 agents des

services techniques désignés par leur collègues pour faire des propositions et répondre aux attentes des uns et des autres, mais aussi aux besoins de la collectivité.

Un tel projet nécessite entre autre la mise en synergie de nombreux autres intervenants comme le contrôleur technique, le chargé de Sécurité, Protection et Santé (SPS), les concessionnaires (France Télécom/Orange, ERDF, GRDF, SAUR (eau potable)), le géomètre. De nombreuses études sont nécessaires en plus de celle du maître d'œuvre notamment celles d'étude du sol, d'assainissement, thermique...

Le dossier «assurance dommages ouvrages» est aussi à réaliser. Ce n'est qu'à l'issue de sa préparation que les travaux peuvent commencer.

## Plan local d'urbanisme

L'espace réservé pour l'extension du cimetière s'avère trop important au regard des demandes de concessions qui tendent à diminuer.

Aussi la commune souhaite réduire cette emprise communale qui juridiquement doit faire l'objet d'une modification simplifiée du P.L.U. (voir délibération du 14/12/2014). Le cabinet de kinés-orthophonistes situé au 52

avenue P. Perron est fortement intéressé par cet espace ainsi libéré. L'actuel local professionnel est en vente.

Contact : 02 96 45 40 10

**SARL Roussel Le Goas**  
Menuiseries plovistes

- Menuiseries PVC, bois, alu
- Cloisons sèches
- Clôtures et portails
- Escaliers
- Parquets ou stratifiés
- Dressing

**L'Expo**

**SHOW ROOM**

26, rue de l'Hôtel de Ville - BÉGARD 02 96 45 43 82 - sarl.roussel.legoas@orange.fr

## La politique de la commune en matière d'insertion des jeunes

Politikerezh ar gumun evit degas labour d'ar re yaouank

**La situation des jeunes sur le marché de l'emploi est devenue une priorité dans notre pays. Il est important que ces jeunes, aussi bien les jeunes diplômés que ceux qui ne disposent pas de qualifications puissent accéder à un premier emploi et se voir offrir une première ou une deuxième chance de se qualifier.**

C'est la raison pour laquelle la ville de Bégard a engagé depuis plusieurs d'année une politique volontariste et prioritaire en matière d'insertion

des jeunes. Cette politique doit avant tout permettre à ceux-ci d'acquérir des compétences et un savoir faire dans un domaine particulier afin d'obtenir à moyen terme un emploi pérenne.

La commune de Bégard agit dans ce sens principalement par le biais de «contrats aidés».

Elle emploie aujourd'hui 9 personnes au moyen de ce type de contrat.

### LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

C'est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Sa durée minimale est de 6 mois et sa durée

maximale de 24 mois renouvellement compris ; il peut s'agir d'un temps partiel (avec un minimum de 20 heures hebdomadaires, sauf exception) ou d'un temps complet.

La personne est rémunérée sur la base du smic.

La possibilité de conclure un CAE est ouverte

aux employeurs du secteur non marchand (pour l'essentiel, collectivités territoriales, autres personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, associations loi 1901).

### 4 PERSONNES SONT EMBAUCHÉES DANS LA COLLECTIVITÉ EN CAE

#### AU SERVICE ENFANCE

**Enrick Bozza**, originaire de Ploërmel, 32 ans est titulaire d'un BTS Animation et gestion touristique locale. Après avoir travaillé comme animateur dans un village Vacances, puis dans un musée, Enrick a été embauché au service enfance de la commune au mois d'août dernier dans le cadre d'un CAE. Il est à temps complet pour assurer des missions d'agent périscolaires. Il assiste Véronique Roussel, la coordinatrice du service enfance dans la gestion quotidienne des Temps d'activité périscolaires tout en les animant. Pendant la durée de son contrat, la collectivité s'est engagée auprès de Pôle Emploi à le former ; Enrick est inscrit à la formation Bafa, les frais de formation étant pris en charge par la commune et la Caf.

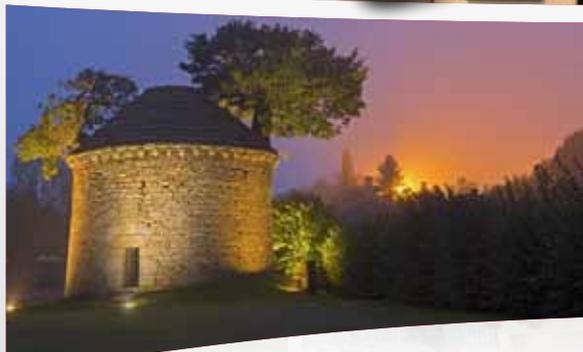


**Nadine Lafontaine**, originaire de Bégard, est également recrutée en CAE en qualité d'Agent d'entretien périscolaire polyvalent. Rémunérée sur la base des 35 heures, elle est chargée des missions suivantes : entretien des locaux communaux, ménage dans les classes maternelles, service de Restauration, surveillance pendant la récréation et la sieste.

#### A LA RÉSIDENCE KREIZ KER (FOYER LOGEMENTS)

**Annabel Serre et Enicia Le Bail** travaillent en contrat CAE à la Résidence Kreiz Ker. Toutes les deux, âgées de 22 ans sont originaires de St Laurent. Titulaires d'un BEP Service à la personne, elles sont auxiliaires de vie depuis 2013 pour un délai de trois ans. Parmi leurs missions, la distribution du linge, l'entretien des appartements des résidents, le coucher des résidents l'aide aux repas et la participation aux animations. La durée du temps de travail est de 35 h par semaine. La collectivité accompagne ces deux jeunes filles dans leur projet de formation d'aide soignante.





## CALENDRIER DES FÊTES 2015

### Janvier

Jeudi	1 <sup>er</sup>	<b>Jour de l'an</b>		
Jeudi	08	Commune	<b>Vœux du Maire</b>	Salle du Temps Libre
Samedi	10	Amicale laïque section danse / TCAL	<b>Galette des rois</b>	Salle Jean Moulin
Vendredi	16	Amicale laïque	<b>Soirée Zumba</b>	Salle de la MJC
Samedi	17	Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Journée de tournage</b>	Petit boulodrome
		Bégard Tennis de Table Breizh Karaté Do	<b>Championnat</b> <b>Galette des rois</b>	Gymnase Salle de Trézélan
Dimanche	18	Club des Retraités Bégarrois	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Samedi	24	Infothéma	<b>Salon informatique</b>	Salle de la MJC
Dimanche	25	Club des pêcheurs sportifs	<b>Entraînement</b>	Gymnase (après-midi)
Jeudi	29	Club des Retraités Bégarrois	<b>Galette des rois</b>	Salle du Temps Libre
Samedi	31	Bégard Tennis de Table	<b>Championnat</b>	Gymnase

### Février

Dimanche	01	Pays de Bégard Athlétisme	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Jeudi	05	EFS	<b>Don du sang</b>	Salle du Temps Libre
Vendredi	06	Amicale laïque de Trézélan	<b>Carnaval</b>	Salle de Trézélan
Samedi	07	Bégard Tennis de Table	<b>Championnat</b>	Gymnase
Dimanche	08	Comité des fêtes de Bégard	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Samedi	14	Comité d'animation de Trézélan	<b>Goûter des anciens et assemblée générale</b>	Salle de Trézélan
Dimanche	15	Club des Retraités Bégarrois	<b>Loto</b>	Salle de la MJC
		Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Journée de tournage</b>	Petit boulodrome
Samedi	21	Club Sportif Bégarrois	<b>Foot-salle</b>	Salle omnisport
		C'Hoariou Treger Armel	<b>Rencontre de jeux traditionnels</b>	Boulodrome
Dimanche	22	Club des pêcheurs sportifs	<b>Entraînement</b>	Gymnase (après-midi)
		FNACA	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Vendredi	27	La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose	<b>Présentation de la Rando Muco 2015</b>	Salle du Temps Libre

### Mars

Dimanche	01	Skol Bro Vear	<b>Fest-deiz</b>	Salle de la MJC
		Association des Propriétaires et Chasseurs de Bégard	<b>Concours de meutes</b>	Salle de Trézélan
Samedi	07	Bégard Tennis de Table	<b>Championnat</b>	Gymnase
Dimanche	08	Comité des fêtes de Bégard	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
		Etoile Etincelante	<b>Vide grenier</b>	Salle de Trézélan
Samedi	14	Ecole Buissonnière	<b>Soirée crêpes</b>	Ecole Anne Leroy
		Bégard Tennis de Table	<b>Championnat</b>	Gymnase
Dimanche	15	Association Sportive Bégarrise	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Jeudi	19	FNACA	<b>Cérémonie du 53<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu en Algérie</b>	Monument aux morts
Samedi	21	Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Journée de tournage</b>	Petit boulodrome
		Amicale laïque de Trézélan	<b>Repas</b>	Salle Jean Moulin + Gymnase
Dimanche	22	<b>Départementales</b>	<b>Elections</b>	<b>Salle de la MJC + Salle du Temps Libre</b>
Samedi	28	Club des pêcheurs sportifs	<b>Entraînement</b>	Gymnase (après-midi)
		Bégard Tennis de Table	<b>Championnat</b>	Gymnase
Dimanche	29	Crèche Ti Poupigou	<b>Vide grenier</b>	Gymnase
		<b>Départementales</b>	<b>Elections</b>	<b>Salle de la MJC + Salle du Temps Libre</b>

## Avril

Samedi	04	Comité d'animation de Trézélan	<b>Soirée des bénévoles</b>	Salle de Trézélan
Dimanche	05	<b>Pâques</b> Club des Retraités Bégarrois	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Lundi	06	<b>Lundi de Pâques</b> Tennis Club AL du 11 au 18	<b>Tournoi des jeunes</b>	Salle omnisport
Samedi	11	Bégard Tennis de Table Amicale laïque	<b>Championnat</b> <b>Loto</b>	Gymnase Salle de la MJC
Dimanche	12	Tennis Club AL du 11 au 18	<b>Tournoi des jeunes</b>	Salle omnisport
Samedi	18	Tennis Club AL du 11 au 18	<b>Tournoi des jeunes</b>	Salle omnisport
Samedi	25	C'Hoarioù Treger Armel Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Rencontre de jeux traditionnels</b> <b>Journée de tournage</b>	Boulodrome Petit boulodrome
Dimanche	26	Club des pêcheurs sportifs	<b>Entraînement</b>	Gymnase (après-midi)
		Comité des fêtes de Bégard	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
		La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose <b>Souvenir des déportés</b>	<b>21<sup>ème</sup> édition de la rando-muco</b>	Belle-Isle-En-Terre Monument aux morts

## Mai

Vendredi	1 <sup>er</sup>	<b>Fête du travail</b>		
Samedi	02	Roue d'Or Bégarroise	<b>Etape de la Penn Ar Bed</b>	Palacret
Jeudi	07	EFS	<b>Don du sang</b>	Salle du Temps Libre
		ANACR	<b>Exposition 70<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation allemande du 7 au 16 mai</b>	Salle de la mairie
Vendredi	08	<b>Victoire 1945</b> Comité des fêtes de Bégard	<b>Concours de ville - Grand prix de la ville</b>	Boulodrome
		ANACR	<b>Exposition 70<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation allemande du 7 au 16 mai</b>	Salle de la mairie
Samedi	09	Club des Retraités Bégarrois	<b>Loto</b>	Salle de la MJC
		ANACR	<b>Exposition 70<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation allemande du 7 au 16 mai</b>	Salle de la mairie
Dimanche	10	ANACR	<b>Exposition 70<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation allemande du 7 au 16 mai</b>	Salle de la mairie
Jeudi	14	<b>Ascension</b> Comité des fêtes de Bégard	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
		ANACR	<b>Exposition 70<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation allemande du 7 au 16 mai</b>	Salle de la mairie
Vendredi	15	Comité de Jumelage	<b>Accueil de la délégation venant de Saint-Asaph du Pays de Galles</b>	Salle du Temps Libre
Samedi	16	ANACR	<b>Exposition 70<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation allemande du 7 au 16 mai</b>	Salle de la mairie
Dimanche	17	Club des pêcheurs sportifs	<b>Entraînement</b>	Gymnase (après-midi)
		Skol Bro Vear	<b>Spectacle pour enfants</b>	Salle de la MJC
Mardi	19	Comité de Jumelage	<b>Départ de la délégation venant de Saint-Asaph du Pays de Galles</b>	Salle du Temps Libre
Samedi	23	Club Sportif Bégarrois	<b>Challenge des jeunes</b>	Stade Adrien Hamon
		Amicale laïque section danse	<b>Loto</b>	Salle de la MJC
Dimanche	24	<b>Pentecôte</b> Club Sportif Bégarrois	<b>Challenge des jeunes</b>	Stade Adrien Hamon
Lundi	25	<b>Lundi de Pentecôte</b> Club Sportif Bégarrois	<b>Challenge des jeunes</b>	Stade Adrien Hamon
Mercredi	27	ANACR	<b>Journée nationale de la Résistance</b>	Monument aux morts
Vendredi	29	Comité de quartier du lotissement de Konvenant Gwenn	<b>Repas de quartier</b>	Konvenant Gwenn
Samedi	30	Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Journée de tournage</b>	Petit boulodrome
		Karaïb Culture Management	<b>Veterans' Soccer Cup 2015</b>	Stade Adrien Hamon + Salle de la MJC
Dimanche	31	<b>Fête des mères</b> Golf Club de Bégard	<b>Fête de l'association</b>	Golf de Bégard



## Juin



Mercredi	03	Club des Retraités Bégarrois	<b>Journée de la forme</b>	Salle du Temps Libre + boulodrome
Samedi	06	Comité des fêtes de Botlézan	<b>Concours de boules</b>	Botlézan
		Comité d'animation de Trézélan	<b>Fête du fromage</b>	Salle de Trézélan
Dimanche	07	Club des Retraités Bégarrois	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
		Comité des fêtes de Botlézan	<b>Concours de boules</b>	Botlézan
		Communion solennelle		Eglise de Bégard
Lundi	08	Comité des fêtes de Botlézan	<b>Concours de boules</b>	Botlézan
Samedi	13	Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Journée de tournage</b>	Petit boulodrome
Vendredi	19	MJC	<b>Représentation des ateliers</b>	Salle de la MJC
		MJC	<b>Représentation des ateliers</b>	Salle de la MJC
Samedi	20	Comité de quartier de Saint-Nicolas	<b>Fête de quartier</b>	Saint-Nicolas
		Bégard Tennis de Table	<b>Assemblée Générale</b>	Salle Jean Moulin
Dimanche	21	<b>Fête des pères</b>		
		Amicale laïque	<b>Kermesse des écoles publiques</b>	Ecole publique de Baloré + Salle Jean Moulin
Vendredi	26	Amicale laïque section danse	<b>Gala</b>	Espace multiculturel de Grâces
Samedi	27	La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose	<b>23<sup>ème</sup> édition</b>	Callac
		Association Sportive Bégarroise	<b>Foulées Bégaraises</b>	Centre ville + Salle Jean Moulin
		Breizh Karaté Do	<b>Repas de fin d'année</b>	Salle de Trézélan
Dimanche	28	Club des pêcheurs sportifs	<b>Entraînement</b>	Gymnase (après-midi)
		Bégard Cap de Ville	<b>Vide-grenier</b>	Centre ville ou Salle Omnisport + Salle Jean Moulin
		Comité d'animation de Lanneven	<b>Repas annuel de la Saint-Jean</b>	Terrain de Lanneven + Salle Jean Moulin

## Juillet

Samedi	04	Comité de quartier de Botlézan	<b>Fête de quartier</b>	Botlézan
Dimanche	05	Comité d'animation de Trézélan	<b>Fête de Trézélan</b>	Salle de Trézélan
Vendredi	10	Tennis Club AL du 10 au 17	<b>Tournoi</b>	Salle omnisport
Samedi	11	Tennis Club AL du 10 au 17	<b>Tournoi</b>	Salle omnisport
Dimanche	12	Tennis Club AL du 10 au 17	<b>Tournoi</b>	Salle omnisport
Mardi	14	<b>Fête nationale</b>		
		Amicale des pompiers	<b>Feu d'artifice</b>	Stade Jean Moulin
Vendredi	17	Tennis Club AL du 10 au 17	<b>Tournoi</b>	Salle omnisport
Samedi	18	Amicale des boulistes	<b>Concours de boules</b>	Boulodrome
Dimanche	19	Amicale des boulistes	<b>Concours de boules</b>	Boulodrome
Lundi	20	Amicale des boulistes	<b>Concours de boules</b>	Boulodrome
Samedi	25	Comité des fêtes de Bégard	<b>Fête du battage</b>	Salle + terrain de Trézélan

## Août

Dimanche	02	ANACR	<b>Commémoration</b>	Stèle Louis Stephan
Samedi	08	Comité des fêtes de Botlézan	<b>Concours de boules</b>	Botlézan
Dimanche	09	Comité des fêtes de Botlézan	<b>Concours de boules</b>	Botlézan
Lundi	10	Comité des fêtes de Botlézan	<b>Concours de boules</b>	Botlézan
Samedi	15	<b>Assomption</b>		
		Golf Club de Bégard	<b>Fête des estivants</b>	Golf de Bégard
Vendredi	21	Comité des fêtes de Bégard	<b>Loto</b>	Salle de la MJC
		Gwallspered	<b>10<sup>ème</sup> édition de la Java dans les bois</b>	Bois de Guerun
Samedi	22	Gwallspered	<b>10<sup>ème</sup> édition de la Java dans les bois</b>	Bois de Guerun
		Comité des fêtes de Bégard	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Dimanche	23	Gwallspered	<b>10<sup>ème</sup> édition de la Java dans les bois</b>	Bois de Guerun
		Comité des fêtes de Bégard	<b>Marché - Repas - Concert</b>	Centre ville
Lundi	24	Amicale des boulistes et le Club Sportif Bégarroise	<b>Concours de boules</b>	Boulodrome
Jeudi	27	EFS	<b>Don du sang</b>	Salle du Temps Libre
Dimanche	30	Golf Club de Bégard	<b>Coupe de la ville de Bégard</b>	Golf de Krech Ann Onn
		Club Sportif Bégarrois	<b>Bal</b>	Salle de la MJC

## Septembre

Samedi	05	OMS	<b>Forum des associations</b>	Gymnase
Dimanche	06	ANACR	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
		Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	<b>Journée de tournage</b>	Petit boulodrome
Samedi	12	Association des Propriétaires et Chasseurs de Bégard	<b>Concours de boules</b>	Trézélan
		Bégard Tennis de Table	<b>Assemblée Générale Extraordinaire</b>	Salle Jean Moulin
		<b>Journée du Patrimoine</b>		
Dimanche	13	<b>Journée du Patrimoine</b>		
		Association des Propriétaires et Chasseurs de Bégard	<b>Concours de boules + repas + vide grenier</b>	Trézélan
Lundi	14	Association Sportive Bégarroise	<b>Trail des deux rivières</b>	Parc de loisirs Armoripark
Lundi	14	FNACA	<b>Concours de boules</b>	Boulodrome
Dimanche	20	Club des Retraités Bégarrois	<b>Bal</b>	Salle de la MJC
Samedi	26	Association Sportive Bégarroise	<b>Assemblée Générale</b>	Salle Jean Moulin



## octobre

Vendredi	02	Pays de Bégard Athlétisme	Zumba	Salle de la MJC
Samedi	03	Amicale laïque	Assemblée générale	Salle Jean Moulin
Vendredi	09	Pays de Bégard Athlétisme	Assemblée générale	Salle Jean Moulin
Samedi	10	Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat Roue d'Or Bégarroise	Journée de tournage	Petit boudrome
Samedi	17	Comité d'animation de Trézélan	Assemblée générale	Salle Jean Moulin
Dimanche	25	Club des Retraités Bégarrois	Fête de la pomme	Salle de Trézélan
			Bal	Salle de la MJC

## Novembre

Dimanche	01	Toussaint		
Samedi	07	Comité des fêtes de Bégard	Loto	Salle de la MJC
Dimanche	08	Roue d'Or Bégarroise	Salon de vente à domicile	Salle Jean Moulin ou gymnase
		Armistice 1918		
Mercredi	11	FNACA Amicale des boulistes	Bal	Salle de la MJC
		Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	Concours de boules	Boudrome
Samedi	14	Amicale laïque	Journée de tournage	Petit boudrome
Jeudi	19	EFS	Repas des écoles publiques	Salle Jean Moulin + Gymnase
		Amicale laïque	Don du Sang	Salle du Temps Libre
Dimanche	22	Comité des fêtes de Bégard	Bourse aux jouets	Salle Jean Moulin + Gymnase
Dimanche	29	AMMAC / Cols Bleus	Bal	Salle de la MJC
			Bal	Salle de la MJC

## Décembre

Attention élections régionales - dates non connues

Vendredi	04	Comité d'animation de Trézélan Amicale laïque	Veillée	Salle de Trézélan
Samedi	05	Associations bégarroises	Marché de Noël	Salle Jean Moulin
		FNACA	Téléthon	Bégard/Trézélan
Dimanche	06	Comité des fêtes de Bégard	Bal	Salle de la MJC
Samedi	12	Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat	Assemblée Générale	Maison des associations + Salle Jean Moulin
Dimanche	13	AMMAC/Cols Bleus Roue d'Or Bégarroise	Journée de tournage	Petit boudrome
Samedi	19	Gwallspered	Assemblée Générale	Maison des associations
Dimanche	20	Gwallspered	Bal	Salle de la MJC
Vendredi	25	Noël	Concert + spectacle	Salle de la MJC
Dimanche	27	Association Sportive Bégarroise	Concert + spectacle	Salle de la MJC
Jeudi	31	Saint Sylvestre	Bal	Salle de la MJC

## AVIS IMPORTANT

Avant de programmer l'organisation d'une manifestation non inscrite au calendrier, et plus particulièrement lorsqu'elle nécessite l'utilisation d'une installation communale, il est demandé de se renseigner auprès de la Mairie (02 96 45 20 19).





## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, calculée en pourcentage du SMIC (entre 25 % et 78 %), varie selon l'âge du jeune en apprentissage et progresse dans le ou les cycles de formation.

### 2 PERSONNES SONT ACTUELLEMENT EMPLOYÉES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE

**Tristan Toudic**, 17 ans, domicilié à Bégard est en contrat d'apprentissage au service technique de la Commune depuis Septembre 2013. Il Prépare un CAP Pro Elec (électricien) sur 2 ans. Il alterne 2 semaines de travail et 1 semaine de cours au CFA de Plérin. Son tuteur est Johann Pelard électricien aux services techniques.

**Flavien Le Du**, 18 ans, domicilié à Caouënnec, prépare le brevet professionnel- Travaux Paysager au lycée de Merdrignac. Il est en troisième année d'apprentissage aux Espaces verts de la ville. (Tonte, élagage, fleurissement) Son tuteur est Jacques Peron.



## LE CONTRAT D'AVENIR

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable. Les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (et

jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et :

- Sans diplôme
- Titulaire d'un CAP / BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois.

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée à temps partiel ou à temps complet, conclus en principe pour une durée de 1 à 3 ans.

### 3 PERSONNES SONT ACTUELLEMENT EMPLOYÉES EN CONTRAT D'AVENIR, DES CONTRATS ALLANT JUSQU'À 3 ANS :

#### AUX SERVICES TECHNIQUES

**Anthony Bigey**, 25 ans, originaire de Pédervec, est ambassadeur de la propreté de la ville (balayage et entretien des lieux publics, intervient en renfort en cas de nécessité pour d'autres missions.

Il est à temps complet depuis avril 2014.

**Arnaud Pastol**, 25 ans, originaire de Bégard est recruté en qualité d'Agent d'entretien pour la gestion des espaces verts des lotissements (taille des arbustes, nettoyage des lotissements dans leur globalité, entretien des parterres de la ville...).



#### AU SERVICE ENFANCE

**Mégane Berizard**, 22 ans, originaire d'Avranches a passé un an en Serbie dans le cadre d'un service volontaire européen en tant qu'enseignante de français dans une école bilingue, puis a été embauchée à la rentrée de septembre à temps complet au service enfance.

Ses missions sont variées : préparation, animation et mise en place des temps d'activités périscolaires, service de restauration, entretien des locaux communaux, surveillance d'un cour élémentaire lors des récréations.



Le Conseil Général des Côtes d'Armor s'inscrit également dans une politique volontariste en faveur de l'emploi des jeunes. Le collège de François Clec'h de Bégard accueille depuis l'année dernière des apprentis.

L'insertion sociale constitue la finalité essentielle pour ces contrats aidés et doit permettre l'acquisition d'une expérience, d'une qualification qui pourra, le cas échéant, être réutilisée ultérieurement.

## Personnel communal :

# Deux départs en retraite

### Marcel Colas : Services Techniques

Né le 14 juillet 1953, à Bégard, Marcel Colas fut embauché aux services techniques de la ville le 1<sup>er</sup> mai 1986 en qualité d'aide ouvrier professionnel. Il intégrera le cadre d'emploi des agents techniques le 1<sup>er</sup> juin 1988 puis des agents d'entretien le 1<sup>er</sup> août 1990. Au premier juillet 1996 Marcel est nommé au grade d'agent de salubrité, puis au 1<sup>er</sup> juillet 2004 au grade d'agent de salubrité qualifié. Au premier janvier 2007 un reclassement de la fonction publique territoriale le nomme au grade d'adjoint technique principal de première classe, puis au premier juillet de la même année il devient adjoint technique principal de deuxième classe et à compter du 25 juillet 2012 jusqu'au 30 septembre 2014, date de son départ en retraite, il occupe le grade d'adjoint technique principal de première classe.



### Maryvonne Even : Service enfance

Maryvonne Even, est née le 5 septembre à Pabu, 1953 et c'est le 1<sup>er</sup> novembre 1984 qu'elle est nommée à l'école de Trézélan, à temps non complet 20 heures par semaine en qualité d'agent de service.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 1990, elle intègre son poste à temps complet. Au 1<sup>er</sup> août 1990, elle est reclassée au cadre d'emploi des agents d'entretien et au 1<sup>er</sup> janvier 2000 devient ATSEM

deuxième classe (agent territorial spécialisé des écoles maternelles.) Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un reclassement de la fonction publique territoriale la nomme au grade d'ATSEM de première classe. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 31 juillet 2014, date de son départ en retraite elle a occupé le grade d'ATSEM principal de deuxième classe.

## Un nouveau visage à la MJC



**C'est une page qui se tourne pour Eric Even qui a passé plus de 19 ans à la MJC où il a su transmettre à beaucoup sa passion pour l'éducation de la jeunesse et pour la culture.**

D'abord animateur, puis directeur de la MJC pendant 9 ans, il a décidé de voguer vers d'autres responsabilités dans une structure identique à Morlaix.

A l'occasion de son pot de départ en décembre dernier, c'est avec émotion qu'il n'a pas manqué de remercier les élus, le conseil d'administration, ses collègues et responsables associatifs avec lesquels il a travaillé.

Réjane Guiguen qui lui succède. Bégarroise

depuis 13 ans, elle travaillait précédemment à la Maison Familiale rurale de Plérin où elle était formatrice et où elle a œuvré à de multiples projets. "J'ai envie de m'impliquer dans ma commune, même si cette arrivée constitue pour moi un vrai et beau challenge. D'autant que j'ai de nombreux projets dans cette nouvelle maison qui m'accueille."

A l'occasion de cette réception, Gérard le Caër indique **qu'avec 920 adhérents, la MJC du Pays de Bégard est assez unique car il en reste peu. Or, elle constitue un lieu où l'on développe les valeurs fondamentales, où l'on apprend à nos jeunes à être des citoyens acteurs de leur avenir.**

### La MJC recherche des animateurs Bafa pour cet été

ils doivent envoyer un CV et une lettre de motivation à la MJC 17 rue de Guingamp au plus tard le 28 février.



## Le Comité Cantonal d'Entraide : Attributions et Nouvelle présidence

**Le Comité Cantonal d'Entraide, situé près de la Résidence kreiz Ker, a été créé en 1978 à l'initiative de Noël Bernard (à l'époque conseiller Général) et d'Elisabeth Toupin (assistante sociale).**

Les missions du comité cantonal d'entraide sont de venir en aide aux personnes âgées et/ou handicapées à domicile, dans le respect de principes : le respect de la personne, de la vie privée, de l'intimité, de la culture...

### **Le comité dispose de quatre services :**

- un service prestataire d'aide ménagère (le comité est employeur),
- un service de soins,
- un service portage de repas,
- un service mandataire (la personne âgée est un employeur).

Sachant que l'usager est au coeur de sa mission, le Comité Cantonal d'Entraide doit, dans tous les services, répondre aux besoins des personnes aidées et de leur famille. Une aide financière peut être allouée aux bénéficiaires des services par les caisses de retraite, le conseil général, les mutuelles... dans le cas d'un dossier établi au préalable.

Il fonctionne avec 46 personnes, dont 22 aides à domicile, 6 assistantes de vie aux familles, 7 auxiliaires de vie sociale, 7 aides-soignantes et une infirmière coordinatrice et 3 administratives. 74 132 heures de travail... Une belle entreprise !



Maryvonne Le Berr,  
Nicole Pastol et  
Corinne Delaquaize

Arlette Offret en fut la directrice de 1980 à 2008. Corinne Delaquaize lui a succédé. Madame Elisabeth Toupin en a assuré la Présidence depuis sa création jusqu'en 1995, puis a été remplacée par Madame Nicole Pastol qui après 19 années de travail a laissé sa place en Juin dernier à Madame Maryvonne Le Berre (ancienne Maire de Kermoroc'h de 2008 à 2014).

Le rôle de la présidence est d'une grande responsabilité : Elle est responsable de la structure à tous les niveaux, que ce soit des contrats de travail, des conditions de travail, de la qualité

des prises en charge des bénéficiaires..., la présidence ayant signature pour tout ce qui concerne l'association appuyée du conseil d'administration. La présidente a également un rôle d'accompagnement de la directrice lors de grandes décisions.

Un livret de présentation de la structure et de ses missions est disponible au Comité.

Contact : Mme Corinne Delaquaize  
Tél : 02 96 45 15 08



## Colis de Noël

La traditionnelle distribution des colis de Noël a eu lieu samedi 13 décembre. 602 colis, préparés par le CCAS ont ainsi été acheminés par l'ensemble des élus, chacun d'entre eux ayant un secteur bien défini de distribution. Cette distribution des colis permet aux élus de rencontrer les personnes âgées et de créer du lien social, certains d'entre eux étant parfois isolés.

### **Rappel :**

Désormais seuls les personnes âgées de 75 ans et plus ont un colis. Les personnes de 70 ans qui l'ont déjà eu continueront à le recevoir (période de transition de 5 ans). Pour ceux qui auront 70 ans en 2015, ceux-ci devront patienter pendant 5 ans !

# L'agriculture à Bégard

Al labour-douar e Bear



**Nous avons choisi par le biais de ce bulletin municipal de vous parler de l'agriculture de notre commune. Nous connaissons tous des agriculteurs, nous voyons chaque année le paysage façonné au fil des saisons, des labours, des récoltes mais nous connaissons nous vraiment l'agriculture de notre commune. Pas vraiment ? c'est la raison nous avons décidé de réaliser un état des lieux.**

Bégard s'étend sur **3641 ha**. Il s'agit d'une commune présentant des **zones urbanisées relativement importantes**. Malgré tout, les paysages communaux restent cependant essentiellement agricoles même si la proportion du territoire communal affectée à l'activité agricole a diminué continuellement.

Olivier Martin  
exploitant  
agricole à  
Trézélan



	1979	1988	2000	2010
SAU* en Ha	2 593	2 350	2 214	1 980
SAU/ surface totale de Bégard	71%	65%	61 %	55 %

\*SAU : Terres labourables, terres en maraîchage ou sous-verre, terres florales, cultures permanentes, prairies et pâturages (y compris landes et parcours productifs, non compris les jardins familiaux).

Les prairies constituent l'occupation du sol principale sur la commune de Bégard. Elles illustrent la dominance de la production laitière des exploitations. Le blé tendre et le maïs fourrage et ensilage sont les cultures les plus répandues. Pour la production animale, les vaches laitières et les poules pondeuses d'œufs de consommation sont les exploitations les plus fréquentes.

39 exploitations agricoles sont actuellement recensées contre une cinquantaine dans les années 2000. En revanche, la taille des exploitations agricoles ne cesse d'augmenter, de 40 hectares en 1988, elle est en

moyenne de 55 hectares actuellement. La moyenne d'âge des agriculteurs est de 50 ans.

Le métier d'agriculteur souffre de beaucoup de contraintes administratives : contraintes pour s'installer, contraintes pour les mises aux normes environnementales ! C'est la raison pour laquelle beaucoup de jeunes hésitent à devenir agriculteur !

La municipalité a malgré tout le soucis de préserver cette activité car non seulement elle produit notre nourriture mais en plus elle aménage l'espace et organise le paysage rural.

## TROIS leviers importants sont utilisés :

- Le premier, en entretenant au mieux les chemins ruraux permettant aux engins agricoles ET aux particuliers de se déplacer dans de meilleures conditions.
- Le second, Le plan local d'urbanisme de la commune adopté de façon à ne pas empiéter sur les zones agricoles, en interdisant les constructions autres que celles nécessaires à l'activité agricole à proximité des sièges d'exploitations, afin de limiter les nuisances liés à la proximité de ces sites et surtout pour permettre le développement futur des exploitations.
- Enfin les jeunes agriculteurs sont dégrévés de la taxe foncière les deux premières années après leur installation.

L'agriculture est bien présente chez nous. Elle contribue à la vie de notre territoire en maintenant sur place une activité permettant ainsi à certains de vivre et travailler au pays. Et si parfois elle provoque quelques désagréments ou contraintes, propres à toute activité économique —et les agriculteurs en sont bien conscients— il est de notre intérêt à tous de la préserver au mieux.

Les photos qui illustrent cet article sont extraites du livre de Michèle Misan, Gens de la Terre. Photographe, ancienne bégarroise, Michèle Misan est partie à la rencontre des exploitants agricoles du territoire en 2013. Ils ont joué le jeu et accepté la présence de la photographe pour parler de leur passion, de leur métier, de leurs états d'âmes. Vous retrouverez tous ces témoignages dans ce livre, illustrés de magnifiques photos en noir et blanc, au édition Hélvétius. Un bel hommage rendu au monde paysan.

Contact Michèle Misan 06 83 57 27 48



Yvon Le Bellec,  
exploitant  
agricole à  
Ar Vouillen



## Skol Gouren



La Skol Gouren Bro Bear a été créée en 1986 à l'initiative de Serge Falezan. L'association qui compte actuellement 50 licenciés est présidée par Alexandre Khadri.

Le Gouren (ou lutte bretonne) est un sport pratiqué entre 2 lutteurs. "Jouer à se faire tomber", telle est l'essence de l'activité, si l'un des lutteurs touche à terre avec une autre partie du corps que ses pieds, la lutte s'arrête, les lutteurs se relèvent et reprennent la partie de lutte. La victoire, est proclamée quand un lutteur parvient à mettre à terre son adversaire sur le dos, avec la touche à terre des 2 épaules ensemble, avant toute autre partie du corps. Les parties de lutte ont une durée pouvant aller jusqu'à sept minutes.

Le terme vient du breton GOUR qui signifiait à l'origine "homme" ; D'où GOUREN pour qualifier ce type d'opposition d'homme à homme.

Sur le plan physique, le Gouren sollicite tous les muscles et toutes les articulations du corps de manière harmonieuse. Il apporte souplesse, bon équilibre, force et endurance.

D'un point de vue mental, s'affronter dans un combat de Gouren demande maîtrise de soi, permet de réduire les inhibitions d'évacuer l'agressivité et d'augmenter sa confiance en soi.

Un jeu, un sport mais aussi un état d'esprit, le gouren implique respect et convivialité dans les relations sociales, comme en témoigne le serment prononcé avant les rencontres : "m'hen tou da c'houren gant lealded, hep trubarderezh na

toal fall ebet" / Je te jure de lutter en toute loyauté, sans trahison est sans brutalité.

La différence avec le judo par exemple, c'est que dans le Gouren, il n'y a pas de combat au sol et qu'on n'a pas le droit de repousser les assauts de l'autre. Certains judokas évitent le conflit souvent. Au Gouren, c'est impossible et il faut

accepter l'engagement. Autre détail notable : le Gouren date du IV<sup>e</sup> siècle. Il est donc plus vieux que le judo, inventé au XIX<sup>ème</sup>.

On pratique le Gouren essentiellement en Bretagne, mais aussi en Ecosse et en Cornouaille.

Les cours de Gouren à Bégard se déroulent à la salle de combat (près du Stade Adrien Hamon). Les inscriptions se font à la MJC. Du Pays de Bégard 2 séances d'essai sont possibles.

Les cours sont répartis selon la tranche d'âge de la façon suivante :

- 4/6 ans : le Mercredi de 15h à 15h30
- 7/9 ans : le Mercredi de 14h à 15h et le Samedi de 14h à 15h
- 10/14 ans : le samedi de 14h à 15h
- Adultes : le samedi de 15h à 16h

### Contact :

06 22 99 05 77 - ou 02 96 45 20 60  
(MJC du Pays de Bégard)  
Infos : [www.gouren-armor.fr](http://www.gouren-armor.fr)

## L'Association Infothema

# 10 ans d'existence en 2015 !

Depuis 2005, date de sa création, l'association informatique Infothema promeut les Logiciels Libres au travers d'ateliers pratiques : installation de Linux (système possible de remplacement de Windows, très stable et reconnu résistant aux virus), création de sites internet utilisant les dernières technologies du Web (Blog / Forum / Gestion d'une communauté / Newsletter), élaboration de montages numériques audio-vidéo pour diffusion sur internet ou DVD-Rom et apprentissage des techniques de conception d'images en 3 dimensions.



### Reconditionnement d'ordinateurs

L'association collecte de vieux ordinateurs et leur redonne vie en y installant une distribution Linux (Ubuntu) optimisant ainsi le fonctionnement de ces machines. Ces unités sont ensuite redistribuées à des familles défavorisées ou prêtées aux adhérents à faible revenu économique.

### Activités extérieures

En plus de ses séances publiques (1 fois par mois), l'association participe à des manifestations extérieures telles que les Rencontres Bretonnes des Logiciels Libres à Saint-Brieuc (RBLL), L'Open Bidouille Camp (OBC) de Brest et à la logis-

tique informatique du Festival des Vieilles Charrues à Carhaix.

Pour résumer, les Logiciels Libres permettent une grande liberté (la copie / la distribution / l'étude du code et la modification possible du logiciel). Tout utilisateur trouvera un logiciel utile à ses activités dans la fabuleuse collection d'applications proposée gratuitement.

Le bureau est composé de Eric Le Floch, Président et co-fondateur ; Eric Ruellot, Secrétaire ; Katia Goacolou, Trésorière et co-fondatrice.

### Renseignements :

[contact@infothema.fr](mailto:contact@infothema.fr)  
Site : [www.infothema.fr](http://www.infothema.fr)

Adhésion : 15 € pour l'année



## Elès Entreprise : Véhicule de Tourisme avec chauffeur

En novembre 2014, Jean Michel Deloeuvre, ancien conseiller funéraire et chauffeur de taxi chez Leroux-Soyer à Bégard a décidé de créer sa propre entreprise de Véhicule de Tourisme avec chauffeur (VTC), spécialisé dans le domaine du taxi et du transport de particuliers et Professionnels dans la région du Trégor, Bretagne et National.



Profession très réglementée par l'Etat, elle exige d'une part, une carte professionnelle soumise à des conditions strictes de formation avec un coût financier non négligeable et d'autre part, des véhicules répondant à des exigences de confort et de standing premium (longueur du véhicule, nombre de chevaux fiscaux, boîte automatique...)

Les trajets se calculent au forfait et non au compteur (transports hospitaliers, scolaires, gares, aéroports, courses, discothèque etc...), il n'y a pas de surprise car pas de surcoût inutiles, on ne vous fait pas payer de prise en charge, pas de suppléments par rapport aux bagages, ni pour le quatrième adulte et vous ne payez pas de temps d'attente si vous êtes chez

le médecin ou à l'hôpital, donc des tarifs très compétitifs. Ceux-ci vous sont transmis en toute transparence lors de votre appel. Depuis quelques jours, l'entreprise dispose également d'un véhicule de 7 places afin de répondre à la demande.

En plus de l'activité de transports, Jean Michel Deloeuvre travaille aussi avec les Pompes Funèbres du Trégor et Argoat, afin de les aider en cas de surcharges d'activités, personnels malades, congés.

N'hésitez pas à le contacter pour vous déplacer : Tél. : 06 30 52 61 13 ou par mail à [eles.entreprise@gmail.com](mailto:eles.entreprise@gmail.com) ou sur facebook Eles entreprise

## Un bar restaurant à Gwénézhan



André et Peggy Doura sont originaires de Paimpol. Tous deux ont déjà travaillé dans un restaurant. C'est donc un retour aux sources pour eux. En plus du bar de l'Avenir qu'ils tiennent depuis 8 ans, ils ont ouvert en décembre dernier un restaurant ouvrier qui vient compléter leur activité.

Après quelques travaux, deux salles permettent désormais d'accueillir 60 couverts, par ailleurs une cuisine aux normes et une légumerie ont été installées. La carte propose deux formules à 9 euros et 12 euros. Si le plat du jour ne séduit pas, le steak frites est toujours possible. Toutes les préparations sont réalisées sur place. Le restaurant ne désempli pas.

Le restaurant est ouvert tous les jours, sauf le jeudi après midi, le samedi après midi et le dimanche. Le bar fonctionne tous les jours, le dimanche également.

Le bar restaurant de l'Avenir vend également des magazines, revues, journaux et jeux de grattage.  
Contact 02 96 45 23 41

## Bon anniversaire Marie-Paule Queffeulou !

Séquence émotion vendredi 15 décembre dans le magasin Aux Nouveautés situé rue de l'Hôtel de Ville de Marie Paule Queffeulou, si bien connue des Bégarrais.

Sans qu'elle s'y attende, Marie Paule a eu la surprise de voir Laurence Coadou, Présidente de Bégard Cap de Ville, quelques commerçants et quelques élus rentrer dans sa boutique pour lui souhaiter un bon anniversaire. Cinquante années déjà que Marie Paule est dans les rayonnages de sa boutique de prêt-à-porter !

Très touchée par cette attention, elle n'a pas pu retenir ces larmes avant de pouvoir de remémorer les années passées : La boutique est ouverte depuis 1964. C'est sa maman, Emilie Queffeulou qui avait acheté les murs et qui lui avait confié la responsabilité du magasin alors qu'elle avait 18 ans A l'origine, Marie Paule vendait de la layette, des vêtements femmes et enfants, de la mercerie, de la laine, des rideaux puis pour des raisons d'exclusivité avec les fournisseurs, elle a dû arrêter de vendre de la mercerie et surtout de la laine Ces dernières années, la clientèle est devenue plus volatile, les petits commerces de proximité souffrant de la concurrence des grandes surfaces. *"Certes les produits y sont moins chers mais ils sont de moins en moins bonne qualité contrairement à ce que je vends dans ma boutique. Heureusement j'ai mes clientes fidèles qui, plus que des clientes sont pour certaines, des amies. Ici on prend le temps : le temps d'acheter, de discuter, de confier ses états d'âmes et de boire un café !"*



Un magasin convivial comme il n'en existe plus beaucoup, où il fait bon travailler. D'ailleurs Marie Paule n'a absolument pas envie d'arrêter, *"la retraite ce n'est pas pour demain. Ce magasin c'est toute ma vie !"*

**Hôtel de la Pomme d'Or**  
BAR - HÔTEL - RESTAURANT  
Josiane et Richard MENARD  
7, Av. Pierre Peron  
22140 BÉGARD  
Tél. 02 96 45 21 68  
Fax 02 96 45 23 21  
Pension - Demi Pension - Soirée Etape - Banquet  
Mariage - Capacité Salle : 350 couverts  
Restaurant fermé le vendredi soir et le dimanche soir

**CARROSSERIE  
PEINTURE**  
- La carrosserie service compris  
- Vitrage, optique, pare-brise  
- Véhicules toutes marques  
- Agréments assurances  
- Véhicules de courtoisie  
- Climatisation  
carrosserienicolas-etsmotte@laposte.net

**Carrosserie NICOLAS**  
Ets MOTTÉ  
Z.A. 22140 BÉGARD - 02 96 45 17 76

 **BRICOMARCHÉ**  
Les Mousquetaires  
• **Bricolage** • **Décoration** • **Matériaux** • **Jardinage**

**POUVOIR TOUT FAIRE  
MOINS CHER**  
**Rue de Guingamp**  
**BEGARD**  
Tél. 02 96 45 41 00

PEINTURE • PAPIER PEINT TISSU TENDU • MOQUETTE •  
RIDEAUX • RÉFECTION FAUTEUILS • POSE DE STAFF

  
Tél. : 02 96 45 17 29  
Fax : 02 96 45 35 92  
Portable : 06 74 79 61 71  
alain.prigent4@wanadoo.fr  
19, rue St Nicolas 22140 BÉGARD

 **Boulangerie Moël**  
Laurent Moël  
boulangerie-pâtisserie  
10 rue Anatole Le Braz - 22140 Bégard  
ftp://boulangerie-moel.fr

  
Ouvert 6h30/13h00 - 14h00/19h30 - Fermé le lundi

**Netto**  
**BEGARD**

Ouvert du lundi au jeudi :  
09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h 00  
Journée continue le vendredi  
et le samedi :  
09h00 à 19h 00  
Ouvert le dimanche matin de 9h00 à 12h30

**Couverture, Charpente,  
Menuiserie, Plaque de plâtre,  
Isolation, Aménagement  
de combles**

**EURL PIRON YVON**  
KOAD YEN BRAS - 22140 BÉGARD  
• • • • •  
Téléphone : 02 96 45 10 17  
yvon.piron22@orange.fr  
<http://yvonpiron22.wix.com/sarl-piron-yvon>

 **RGE** ECO artisan  
La nouvelle énergie du bâtiment

 ENTREPRISE QUALIFIÉE  
QUALIBAT  
2013

**iris**  
décoration & peinture  
LE BIHAN Alain  
7, rue du grand chêne 22140 BÉGARD  
TEL : 0296451364 PORT : 0612038850

  
Créateur de vos couleurs

 **SQUARE HABITAT**  
CRÉDIT AGRICOLE

Location, Gestion locative,  
Syndic de copropriété,  
Transaction immobilière  
Notre équipe est à votre disposition  
du mardi au samedi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30  
Square Habitat BÉGARD  
3 ter, rue Anatole Le Braz  
02-96-45-20-41  
[www.squarehabitat.fr](http://www.squarehabitat.fr)

 **MOUSS'AUTO**  
Epargne l'eau!  
www.heuresauto.fr

**NOUVEAU  
PROCÉDÉ  
DE LAVAGE**

**BÉGARD LAVAGE**  
ZA COAT YEN - BÉGARD  
06 89 14 09 03



## Le Groupe Majoritaire

# Une politique sportive pour la commune

Parmi la soixantaine d'associations bégarroises existantes sur notre commune, figure l'office municipal des sports (OMS), association née en 1983 par la volonté des élus de l'époque.

Celle-ci regroupe les différents acteurs locaux, élus, présidents d'associations, enseignants, bénévoles. Son but est de faire des propositions en recensant les besoins qui se font jour dans la commune. Sa mission est de réfléchir et d'agir pour répandre la meilleure pratique possible du sport, de contribuer à la bonne entente entre les diverses disciplines et d'aider à sa mise en œuvre.

Son élaboration et sa conduite passent par un travail de concertation qui doit rester un organe consultatif et ne peut en aucun cas se substituer au pouvoir décisionnaire des élus.

Ses responsabilités sont entre autres : la gestion des installations sportives, l'organisation des manifestations sportives, exemple : la journée du sport et du handicap, le Téléthon, les récom-

penses aux sportifs. Parmi ses compétences, figure aussi la gestion des chèques TI PASS BEAR, aide financière apportée aux familles lors de l'inscription de leurs enfants dans les activités associatives.

Son public prioritaire demeure celui des écoles. Au travers de ses réflexions, il permet de mieux comprendre la nécessité d'une politique sportive, en donnant du sens à l'action, en fixant des orientations se traduisant par la mise en place d'activités pour nos jeunes, le développement d'une pratique pour tous en s'intégrant dans un cadre plus général, en s'articulant autour d'autres politiques plus globales que sont : l'éducation, la solidarité, la citoyenneté, le développement et l'aménagement de la commune.

Dans sa tribune libre du bulletin municipal n°107, le groupe BAGA nous fait part du peu d'intérêt qu'il porte à l'Office Municipal des Sports, en la citant d'association nébuleuse, en dénonçant son manque de transparence et de

clarté et en remettant globalement en cause son mode de fonctionnement.

Nous sommes convaincus depuis sa création, c'est-à-dire depuis plus d'une trentaine d'années, du rôle important qu'il joue dans l'organigramme des activités sportives, avec toujours le souci et la volonté de rester une association de concertation et de propositions au service du sport dans la commune.

Aujourd'hui, même si certains souhaitent faire table rase du passé, il est difficile de ne pas tenir compte de la mise à disposition gratuite de nos installations sportives existantes ainsi que des modalités d'attribution de subventions à nos associations.

Défendons cette vision plus large du rôle de nos institutions pour l'intérêt collectif.

Yvan Bourdon,

Maire-Adjoint aux associations et au sport

## BAGA

# La médiathèque : un engagement électoral bafoué ?

**La médiathèque : création d'un pôle culturel et de salles de pratiques artistiques à Bégard**, tel a été l'engagement électoral en mars dernier de la majorité en place. Ses adeptes l'attendent avec ferveur et lui promettent un succès indéniable telle un édifice dont le nouvel ouvrage est attendu. Elle est nécessaire pour répondre aux attentes des usagers dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Elle doit favoriser l'accès à la culture pour tous et éventuellement apporter une offre diversifiée d'activités périscolaires.

Aussi, dès le mois de Juillet, le conseil municipal prend connaissance de la mise en place d'un comité de pilotage et doit se prononcer sur :

- **Le plan de financement des études préalables** avec en toile de fond, la médiathèque, une salle de spectacle, des salles de cours de musique, des salles de cours d'arts plastiques et un espace multimédia. Le tout pour la symbolique somme d'1.5 millions d'Euros.

- **La création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine** et des bibliothèques qui s'ajoutera aux effectifs communaux au 01 janvier 2015.

Si nous avons noté pour ces études d'un coût de 40 500 € pour la collectivité (30 % du coût), nous pensions que le recrutement était prématuré. Et nous nous sommes interrogés à propos de la précipitation qui entourait cet emploi et l'absence de concertation.

**Et patatras 6 mois plus tard, ce beau projet électoral s'effondre.** Notre médiathèque est réduite en un simple aménagement d'un bâtiment central de la maison des associations : les nouvelles salles envolées, l'espace multimédia disparu.

L'utilité n'est-elle plus au rendez-vous ? Non, ce virement de situation est justifié par des arguments économiques et financiers. Pourtant **Monsieur le Maire connaissait l'état des fi-**

**nances bégarroises car il tenait les cordons de la bourse de 2009 à 2014.**

**Et cerise sur la médiathèque :** le comité de pilotage à découvert ce changement de programme en réunion plénière ! **Qui décide donc à Bégard ? Quelle place laisse-t-on à la concertation ?** Démocratie participative, un concept qui n'est pas encore arrivé à Bégard.

Si les promesses électorales n'engagent que ceux qui les croient, de tels agissements ne peuvent que nous laisser perplexes sur la conduite et crédibilité des projets.

Aussi modestement nous continuerons d'utiliser nos crayons pour communiquer et montrer que d'autres choix et méthodes sont possibles.

Pour BAGA

Chantal Rouzioux, Fabien Razavet,  
Françoise Le Scour, Claudine Scolan,  
Alain Brunel



## Vente à distance et démarchage : Être mieux informé pour mieux se protéger

**La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et les associations de consommateurs des Côtes d'Armor sont régulièrement sollicitées par des consommateurs victimes de pratiques abusives lors de démarchage à domicile ou de vente à distance.**

Ces fraudes continuent à se développer sur de nouveaux segments de consommation tels que les énergies vertes (panneaux solaires, éoliennes, ballons thermodynamiques...) mais persistent aussi sur des thèmes plus classiques : ravalement de façades, ventes de salons dans des magasins sous bail précaire, contrat de téléphonie, etc,...



**La loi "Hamon" du 17 mars 2014 sur la consommation vient de renforcer les droits des consommateurs dans le domaine des contrats conclus à distance ou hors établissement :**

### Des informations doivent être fournies avant toute conclusion du contrat.

Elles portent notamment sur le prix et les caractéristiques du produit, l'exercice du droit de rétractation et le cas échéant, les conditions d'expédition... Ces informations doivent vous permettre d'effectuer un achat éclairé.

### 14 jours pour changer d'avis

Une fois le contrat conclu, le professionnel doit vous remettre un contrat accompagné d'un formulaire de rétractation. Vous disposez alors, sauf exception, d'un délai de 14 jours pour vous rétracter sans frais ni fournir de motif.

Pour les contrats «hors établissement», le professionnel a interdiction de recevoir un paiement ou une contrepartie avant l'expiration d'un délai de 7 jours. Il n'est donc pas possible de vous demander un chèque non encaissé, un RIB ou d'enlever votre ancien matériel.

Pour exercer son droit de rétractation, il vous faut retourner le formulaire au vendeur, de préférence par courrier recommandé avec accusé de réception.

### Mais pas sur les foires et salons

Attention, contrairement aux idées reçues, il n'existe aucun délai de rétractation pour les contrats signés sur les foires et salons sauf si

vous contractez un crédit.

Néanmoins, la loi Hamon impose désormais que les contrats signés dans le cadre de ces manifestations précisent la non existence de ce droit de rétractation.

### Vente à distance : 14 jours pour renvoyer le produit

Lors d'une vente par correspondance si vous exercez votre droit de rétractation vous disposez alors de 14 jours pour renvoyer le produit.

A compter de la date de réception du formulaire, le professionnel aura alors également 14 jours pour vous rembourser y compris des frais de livraison, sous peine de sanctions.

### De nouvelles dispositions pour le démarchage téléphonique

La loi Hamon entend également protéger le consommateur démarché par téléphone : vous disposez de la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition sur le site **Pacitel.fr**.

Lors d'une prospection téléphonique, l'appelant doit donner son identité et préciser qu'il s'agit d'un appel de nature commerciale. Une confirmation de l'offre doit vous être envoyée. Vous n'êtes engagé qu'après signature ou consentement par voie électronique.

Enfin, l'utilisation de numéros masqués dans le cadre d'un démarchage téléphonique est interdite.

### Recours et sanctions

La DDPP est l'administration qui recueille les plaintes des consommateurs en la matière. Les services de police et de gendarmerie peuvent être également contactés

En fonction des infractions, des amendes plafonnées à 75.000 € peuvent être infligées par la DDP aux contrevenants par la DDPP qui peut aussi engager des poursuites judiciaires devant le tribunal correctionnel.

### Les associations de consommateurs

Les associations de consommateurs prennent en charge un grand nombre de plaintes dans ce domaine qu'elles regroupent pour obtenir des règlements amiables ou, en cas d'échec, de les porter à l'arbitrage des tribunaux de grande instance le plus souvent par le biais d'un référé pour un règlement rapide du dossier. Elles peuvent notamment obtenir la reconnaissance de la nullité du contrat

Avec la loi "Hamon", les associations pourront également mettre en œuvre l'action de groupe.

Pour les contacter :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Associations-de-consommateurs-des-Cotes-d-Armor-22>

## L'eau, les inondations, le milieu marin, donnez votre avis



**Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations et sur les plans d'actions pour le milieu marin.**

L'eau est partout dans notre quotidien : santé, loisirs, économie... Elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations. Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il nous faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont ceux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI).

Le Sdage, élaboré par le comité de bassin1, détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI est élaboré par l'État et donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.



### Donnez votre avis

Ces projets répondent aux problématiques propres au bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Après consultation, ils seront adoptés fin 2015 et mis en œuvre de 2016 à 2021. Ils s'imposent à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement.

Les projets sont consultables sur internet et dans les préfectures des départements concernés. Pour participer à la consultation, les habitants peuvent répondre à un questionnaire en ligne sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr), ou bien adresser au comité de bassin une contribution écrite, individuelle ou collective, à l'adresse : [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr). Pour le milieu marin, des plans d'actions sont élaborés à l'échelle des grandes sous-régions marines. Ils ont pour objectif de permettre l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins. Ils sont présentés sur le site <http://consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>.

## Bégard éligible au Prêt à Taux Zéro pour l'habitat ancien

**La mesure faisait partie du plan pour la relance du logement annoncé par Manuel Valls à la rentrée 2014, et appliqué dans la loi de finances pour 2015 ;**

Rappelons que le prêt à taux zéro était destiné à l'accession à la propriété d'un logement neuf en priorité ; jusqu'ici, on ne pouvait en bénéficier pour l'achat d'un logement ancien que s'il s'agissait d'un logement HLM mis à la vente.



*5920 communes dont Bégard ont été sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché, et ont donc été incluses dans une zone spéciale dont les habitants sont éligibles au PTZ pour l'ancien*, a précisé Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, dans un communiqué.

Un décret du 30 décembre dernier précise ces critères de sélection : Les communes sélectionnées appartiennent à des agglomérations de moins de 10 000 habitants, elles ont toutes un taux de vacance de logements supérieur ou égal à 8 % et au moins huit équipements et services intermédiaires et de proximité de types différents.

L'obtention du prêt est conditionnée à des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du

coût total de l'opération, mais aussi à des conditions de revenu. Les travaux devront être faits dans un délai de trois ans.

La mesure vise à favoriser la revitalisation des centres bourgs, dont les logements, parfois très anciens, sont souvent vétustes, en mauvais état, ou ne bénéficient pas du confort moderne souvent nécessaire pour attirer de jeunes ménages dans les bourgs ruraux. Si l'on observe la carte de la répartition des communes éligibles, on observe une forte concentration en Bretagne, Loire-Atlantique et Basse Normandie, ainsi que dans l'ensemble Poitou-Charentes-Limousin. Elles sont globalement nombreuses sur le centre élargi de la France.

- Consulter le décret du 30 décembre 2014 sur l'extension du PTZ au logement ancien.
- Consulter l'arrêté du 30 décembre 2014 fixant les conditions d'applications du décret.

## Rentrée scolaire 2015

### RAPPEL :

### Pour le groupe scolaire Baloré et l'école de Trézélan

Les parents doivent dès à présent inscrire leurs enfants à la mairie afin que les effectifs soient comptabilisés par l'Éducation Nationale en mars prochain. Par ailleurs, la commune de Bégard propose deux offres d'enseignement public au choix : Bilingue Français Breton et monolingue de la maternelle jusqu'au collège.



# ARMORIPARK

Le loisir en toute simplicité !

**Le coup d'envoi de la saison d'Armoripark sera donné le Dimanche 5 avril 2015.**

Cette année, une nouveauté sur le plein air : les Bateaux Mississipi. Il s'agit de petites embarcations équipées de grandes roues latérales actionnées par des manivelles, une sorte de "Pédalo à mains" ! Cette activité, réservée aux enfants de 5 à 10 ans sera installée sur le plan d'eau face à la pyramide de cordes à la place des bateaux tamponneurs.

Cette activité est incluse dans le prix d'entrée, Il n'y a donc plus d'activité en supplément.

Petit changement également au niveau des horaires. En basse-saison, les mercredis (hors vacances de Pâques) le parc ouvrira à 12 h au lieu de 11h, du simple fait que désormais les enfants sont en grande majorité en classe le Mercredi

matin. Ce qui permettra également de consacrer une plage horaire supplémentaire pour les séances de natation scolaire.

En pleine-saison le parc fermera ses portes à 18h30 au lieu de 19h.

Aucun changement du côté des tarifs et bien entendu les cartes d'abonnement seront toujours à la disposition de ceux qui le souhaitent. (Sur présentation d'un justificatif de domicile récent, 23 euros pour les 4/12 ans ; 28 euros à partir de 13 ans).

Les cartes d'abonnement seront comme chaque année en vente à partir du Lundi 2 mars de 9h à 16h pour ceux qui souhaitent l'acheter à l'avance pour en profiter dès le premier jour. Les cours d'aquagym reprendront dès le premier jour d'ouverture.



Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure au parc de loisirs.

## CALENDRIER DES HEURES ET JOURS D'OUVERTURES 2015

AVRIL							MAI							JUIN									
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
14			1	2	3	4	5	18				1	2	3	23	1	2	3	4	5	6	7	
15	6	7	8	9	10	11	12	19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14
16	13	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21
17	20	21	22	23	24	25	26	21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28
18	27	28	29	30				22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30					

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE									
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
27			1	2	3	4	5	31				1	2	36	1	2	3	4	5	6			
28	6	7	8	9	10	11	12	32	3	4	5	6	7	8	9	37	7	8	9	10	11	12	13
29	13	14	15	16	17	18	19	33	10	11	12	13	14	15	16	38	14	15	16	17	18	19	20
30	20	21	22	23	24	25	26	34	17	18	19	20	21	22	23	39	21	22	23	24	25	26	27
31	27	28	29	30	31			35	24	25	26	27	28	29	30	40	28	29	30				
								36	31														

■ OUVERT 11H > 18H   ■ OUVERT 12H > 18H   ■ OUVERT 11H > 18H30

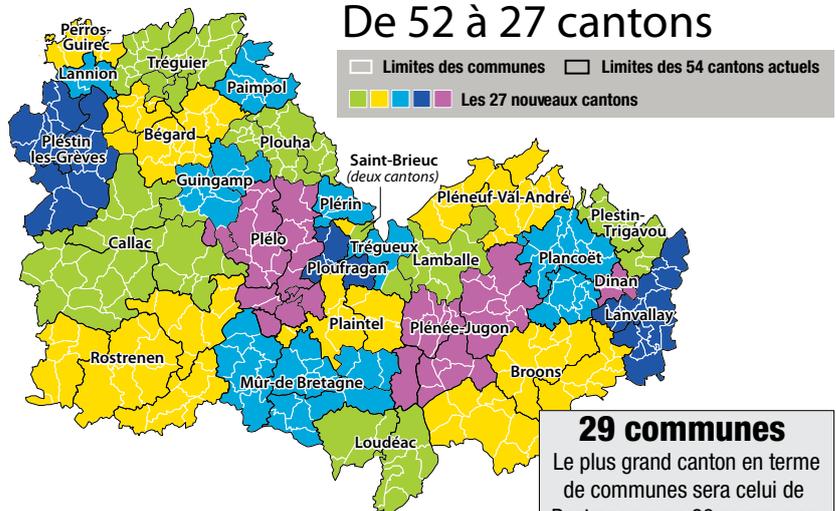
Pour les jeunes (à partir de 18 ans) qui souhaiteraient travailler à Armoripark cet été, les candidatures sont à déposer dès maintenant.

## Elections départementales les 22 et 29 mars prochain à Bégard

Avec la réforme territoriale, le Département des Côtes d'Armor passe de 52 à 27 cantons. Les électeurs costarmoricains devront élire 54 conseillers départementaux et 54 conseillers départementaux suppléants, élus pour 6 ans, au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours.

Le canton de Bégard qui regroupait 7 communes n'existe plus en tant que tel. Avec la réforme territoriale, le nouveau canton regroupe désormais 23 communes de Tonquédec à Quemper Guézennec, mais aussi Coatascorn, Trégonneau, Pontrioux. Plus de 16 000 électeurs sont invités aux urnes pour élire sur le territoire de Bégard deux conseillers départementaux : un homme et une femme (parité oblige), qui formeront un binôme et auront les mêmes pouvoirs locaux, chacun aura son suppléant et sa suppléante. Le Conseil Général des Côtes d'Armor devient le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

### De 52 à 27 cantons



Les élections auront lieu à la salle du temps libre et à la Mjc. Pour voter, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur.



**BEAR - «Causerie» en breton avec Pierrot Martin, Yves Toudic et Lucien Kerlouet**

mardi 26 juin 2012

## La guerre et la résistance

Le thème de la deuxième causerie de Hent Don, organisée en juin 2012, était l'occupation allemande et la résistance pendant la seconde guerre mondiale. Ce jour-là, trois témoignages de premier plan sont venus nous remémorer une page sombre de notre histoire, ceux de Pierrot Martin, Lucien Kerlouet et Yves Toudic. Pierrot Martin, président départemental des Amis de la Résistance, est l'auteur d'un énorme travail de recherche et de collecte sur la résistance. Il était enfant pendant la guerre, et en a gardé de très clairs souvenirs. Il a d'abord expliqué à l'assemblée comment s'était passée l'arrivée des soldats allemands et leur installation dans le pays. Sur la côte, où il habitait à l'époque, presque tous les champs avaient été minés et n'étaient ainsi plus cultivables. On regroupait alors toutes les cultures sur un petit lopin de terre à côté de la maison, qui était très souvent insuffisant pour nourrir toute la famille. Beaucoup de gens ont connu la faim. Lucien Kerlouet, chez lui, était surnommé «la suite», du fait qu'il demandait toujours la suite après avoir fini son

assiette. Mais bien souvent il n'y en avait pas de «suite»... Il était allé travailler aux papeteries Vallée à l'âge de 14 ans, et avait commencé avec un de ses camarades à couper de nuit des fils téléphoniques installés par les Allemands. Régulièrement, il volait aussi des clous sur les chantiers de l'ennemi afin de les jeter sur les routes, ce qui lui a valu d'aller par deux fois à la Kommandantur se faire remonter les bretelles. Susceptible de partir en Allemagne pour le travail obligatoire, il avait finalement fini la guerre dans la clandestinité. Il y avait dans les maquis de nombreux jeunes, et Yves Toudic avait aussi été de ceux-là. Il nous a fait part de ses souvenirs à Bégard : les fermes Jagin et Boete brûlées après qu'on y est trouvé des caisses de munitions venant d'Angleterre, le jeune Louis Stéphan assassiné d'une balle dans la tête pour un pistolet factice...

Beaucoup d'événements douloureux en somme, jusqu'à la libération de la ville sans combat par les Américains en août 1944.

**Kaozeadenn en brezhoneg gant Pierrot Martin, Yves Toudic ha Lucien Kerlouet**  
26 a viz even 2012

## Ar brezel hag ar rezistañs

*Deuet e oa tud da Vear da glevet kontañ diwar-benn an eil brezel bed hag ar rezistañs. N'eo ket bet kavet hir an amzer sur, kar an tri faotr a oa deuet da gaozeal 'deva bern traoù da lâret. Pierrot Martin, zo prezidant Mignoned ar Rezistañs, 'na bet ar gaoz da gentañ. Bugel e oa d'ar c'houlz-se. Espliket 'na dimp penaos e oa bet kont pa oa 'non gavet an Almanted er vro. O chom e oa war an aod, ha soñj mat 'neus gwelet an Almanted o lakat minoù ba'r parkoù war vord ar mor. N'halle ket an dud labourat douar ken han-se. E-pad ar brezel 'na naon an dud, ne oa ket kalz tra da debriñ. Lucien Kerlouet deus Logivi-Plougraz 'neva bet ar gaoz ivez ha 'na kontet dimp e vije graet «la suite» dioutañ peogwir e c'hoñle kaout «la suite» pa oa goullo e asied... Met ne oa ket «suite» ebet 'vat... Hemañ a oa bet o labourat 'ba papeteries Vallée pa oa 14 bloaz, hag e oa komañset troc'hañ filioù an Almanted, ha laerezh o c'haskoù digante. Div wech e oa bet kaset d'ar c'hommandantur da ganañ e jeu dezhañ. A-benn ar fin 'na achuet ar brezel ba'r maki kuit da vont da labourat d'an Almag. Ur bern tud yaouank a oa o stourm evel-se war ar maez, hag Yves Toudic deus Bear a oa unan deus ar re-se. Deuet e oa da gomz ivez deus ar pezh 'na dere'het soñj diwar-benn ar brezel amañ en Bear. Traoù kri a oa bet 'vat. Menajoù a oa bet devet war hent Goneri, pa oa bet kavet enne kasedoù munisionoù o tont deus Bro-Saoz. Drouglazhet e oa bet Louis Stéphan ivez, ha ne oa ket nemet pemzek vloaz, ne oak et nemet un tamm pistolenn faos koad gantañ. A-benn ar fin e oa ar ruet an Amerikaned hag e oa karzhet an Almanted deus ar vro. Ba'n Bear ne oa ket bet bac'had ebet da liberiñ ar bourk, kement a bres a oa war an Almanted da dec'hel kuit e miz eost-se 1944.*